



Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires
2019

TABLE DES MATIÈRES

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires	1
Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	2
Renseignements sur l'exercice du droit de vote	3
Actionnaires ayant le droit de voter à l'assemblée	3
Nomination des fondés de pouvoir et exercice du droit de vote	3
Actionnaires inscrits	3
Actionnaires non inscrits.....	4
Exercice du droit de vote par procuration	4
Porteurs principaux des actions comportant droit de vote	4
Élection des administrateurs	5
Politique sur l'élection à la majorité	5
Candidats à l'élection au conseil	5
Actionnariat minimal requis des administrateurs.....	17
Rémunération des administrateurs	17
Provisions payables aux membres du conseil et des comités du conseil	18
Régimes d'unités d'actions différées	18
Tableau de la rémunération des administrateurs.....	19
Rémunération des hauts dirigeants	20
Analyse de la rémunération.....	20
Actionnariat minimal requis	24
Gestion des risques liés à la rémunération.....	25
Tableau récapitulatif de la rémunération	26
Attributions aux termes des régimes incitatifs	27
Prestations de retraite	30
Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	32
Représentation graphique du rendement	32
Titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions.....	34
Prêts octroyés aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés.....	34
Nomination des auditeurs	34
Gouvernance	35
Indépendance des administrateurs	35
Liens des administrateurs.....	38
Règlement des conflits	38
Mandats et composition du conseil et des comités du conseil	39
Description des postes du président du conseil, des présidents des comités du conseil et du président et chef de la direction.....	41
Mise en candidature et évaluation des administrateurs	42
Diversité au sein du conseil et de la direction principale	43
Durée de l'affectation au conseil	44
Orientation et formation continue des administrateurs.....	44
Comité des ressources humaines	45
Planification de la relève	49
Planification stratégique.....	49
Conduite conforme à l'éthique	49
Renseignements supplémentaires	50
Communiquer avec le conseil	50
Propositions	50
Approbation de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction	50
Annexe A	51

GREAT-WEST LIFECO INC.

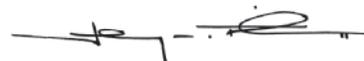
Siège social : Winnipeg (Manitoba)

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle des actionnaires de Great-West Lifeco Inc. (la « Société ») aura lieu au 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada, le 2 mai 2019 à 11 h, heure locale, aux fins suivantes :

- (1) recevoir les états financiers de la Société et le rapport de l'auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- (2) élire les administrateurs;
- (3) nommer les auditeurs;
- (4) régler les autres questions dûment soumises à l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration,
le vice-président principal, secrétaire général
et chef de la gouvernance,



J.W. Trickett

Winnipeg (Manitoba)
Le 19 février 2019

Vous pouvez visionner l'assemblée en direct au moyen de la webémission diffusée sur le site Web www.greatwestlifeco.com ou un enregistrement de celle-ci après la tenue de l'assemblée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assemblée annuelle ou si, pour des raisons de santé, des dispositions spéciales sont nécessaires, veuillez communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. par courriel, à l'adresse GWO@computershare.com, ou par téléphone, à l'un des numéros suivants :

1 888 284-9137 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
216 3100 (Irlande)
0370 702 0003 (Royaume-Uni)
514 982-9557 (tous les autres pays)

SI VOUS NE PRÉVOYEZ PAS ASSISTER À L'ASSEMBLÉE, VEUILLEZ REMPLIR, DATER ET SIGNER LE FORMULAIRE DE PROCURATION OU LE FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS DE VOTE CI-JOINT ET LE RENVoyer DE LA MANIÈRE DÉCRITE À LA RUBRIQUE « NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE » DE LA CIRCULAIRE DE SOLlicitATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION CI-JOINTE.

GREAT-WEST LIFECO INC.

Siège social : Winnipeg (Manitoba)

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction comporte des renseignements importants qui vous permettront de décider comment voter à l'assemblée annuelle des actionnaires de Great-West Lifeco Inc. (« Lifeco » ou la « Société ») qui aura lieu le 2 mai 2019 (l'« assemblée ») ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. La sollicitation de procurations est faite par la direction de Lifeco ou pour le compte de celle-ci. Les procurations seront sollicitées surtout par la poste, mais les employés de Lifeco ou de ses filiales pourront également le faire en personne. Lifeco assume tous les frais relatifs à la sollicitation de procurations. L'assemblée est pour vous l'occasion de vous prononcer sur des questions importantes. Nous vous encourageons à le faire.

Les abréviations suivantes sont utilisées dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction :

<i>Dénomination sociale et activité principale</i>	<i>Abréviation</i>
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (compagnie d'assurance-vie contrôlée par la Great-West)	Canada-Vie
Corporation Financière Canada-Vie (compagnie d'assurance-vie contrôlée par la Great-West)	CFCV
Great-West Life & Annuity Insurance Company (compagnie d'assurance-vie contrôlée par Lifeco)	Great-West Financial
La Great-West, compagnie d'assurance-vie (compagnie d'assurance-vie contrôlée par Lifeco)	Great-West
Société financière IGM Inc. (société de services financiers aux particuliers)	IGM
Groupe Investors Inc. (société de services financiers aux particuliers)	IG Gestion de patrimoine
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (compagnie d'assurance-vie contrôlée par la Great-West)	London Life
Power Corporation du Canada (société de portefeuille et de gestion)	Power Corporation
Corporation Financière Power (société de portefeuille détenant des intérêts importants dans le secteur des services financiers)	Financière Power
Putnam Investments, LLC (société de portefeuille contrôlée par Lifeco qui détient des intérêts dans le secteur des fonds de placement)	Putnam

Sauf indication contraire, tous les renseignements donnés dans la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction sont arrêtés au 19 février 2019.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

ACTIONNAIRES AYANT LE DROIT DE VOTER À L'ASSEMBLÉE

Les personnes qui détiennent des actions ordinaires de Lifeco (les « actions ordinaires ») et les personnes qui détiennent des actions privilégiées de premier rang, série F, série G, série H, série I, série L, série M, série N, série O, série P, série Q, série R, série S et série T de Lifeco (collectivement, les « actions privilégiées de premier rang ») le 7 mars 2019 ont le droit d'assister et de voter à l'assemblée. Chaque porteur d'actions ordinaires a droit à une voix par action ordinaire. Chaque porteur d'actions privilégiées de premier rang a droit à 0,95 voix par action privilégiée de premier rang¹. Les actions ordinaires représentent environ 91 % de l'ensemble des droits de vote rattachés aux titres de Lifeco.

Au 19 février 2019, 987 746 408 actions ordinaires, 7 740 032 actions privilégiées de premier rang, série F, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série G, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série H, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série I, 6 800 000 actions privilégiées de premier rang, série L, 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série M, 8 524 422 actions privilégiées de premier rang, série N, 1 475 578 actions privilégiées de premier rang, série O, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série P, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série Q, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série R, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série S et 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série T ont été émises et sont en circulation.

Afin de s'assurer de se conformer à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), Lifeco a modifié ses statuts le 1^{er} juin 1997 afin a) de restreindre l'émission et le transfert des actions privilégiées de premier rang de manière à empêcher quiconque d'acquérir plus de 10 % des actions privilégiées de premier rang en tant que catégorie et b) de restreindre les droits de vote rattachés aux actions privilégiées de premier rang détenues en violation de ce plafond de 10 %.

NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE

ACTIONNAIRES INSCRITS

Vous êtes un porteur inscrit d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang si vous êtes inscrit à titre d'actionnaire sur la liste des actionnaires tenue par Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des actions ordinaires et des actions privilégiées de premier rang. Le cas échéant, votre nom et le nombre d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang dont vous êtes propriétaire figurent sur le certificat d'actions ou le relevé d'un système d'inscription directe attestant votre participation et Computershare vous aura envoyé une procuration avec la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

La procuration qui accompagne la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction est destinée aux porteurs inscrits d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée et d'y voter en personne. Chacune des personnes désignées dans la procuration ci-jointe est un représentant de la direction de la Société et un administrateur ou un membre de la direction principale de celle-ci. **Chaque porteur inscrit d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang a le droit de nommer une personne physique ou morale (qui n'est pas obligatoirement un actionnaire), autre que celles qui sont désignées dans la procuration ci-jointe, qui le représentera à l'assemblée et votera pour son compte.** Pour ce faire, l'actionnaire inscrit doit inscrire le nom de son fondé de pouvoir à l'endroit prévu à cette fin sur la procuration ou remplir une autre procuration en bonne et due forme. La procuration ne pourra être utilisée à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement que si, une fois remplie, elle parvient à Services aux investisseurs Computershare inc., 100, University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, à l'attention du service des procurations, au plus tard le 30 avril 2019 à 11 h (heure du Centre) ou au plus tard 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement.

L'actionnaire inscrit peut révoquer sa procuration a) en donnant un avis écrit signé à l'une des personnes suivantes, soit (i) le secrétaire général de la Société, au siège social de celle-ci, au plus tard la veille de l'assemblée à 17 h (heure du Centre) (ou de toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement) ou (ii) le président de l'assemblée avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, ou b) en procédant de toute autre manière permise par la loi.

¹ Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), les statuts de la Société exigent que des actions comportant au moins 35 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions comportant droit de vote de la Société soient détenues par des personnes qui ne sont pas des actionnaires majoritaires. Au 19 février 2019, la Financière Power exerce une emprise, directement ou indirectement, sur environ 71,81 % des actions ordinaires. Afin que la Société puisse remplir l'obligation en matière de détention publique, ses actions privilégiées de premier rang comportent actuellement des droits de vote dont le nombre est calculé selon la formule énoncée dans ses statuts. La structure du capital-actions de la Société ne permet pas que le nombre de droits de vote d'un actionnaire excède sa participation en actions.

Les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de premier rang peuvent également voter par téléphone ou par Internet en suivant les instructions qui sont données dans la procuration ci-jointe. Si vous choisissez de voter par téléphone ou par Internet, vous devrez aussi le faire au plus tard le 30 avril 2019 à 11 h (heure du Centre) (ou au plus tard 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement).

ACTIONNAIRES NON INSCRITS

Vous êtes un actionnaire non inscrit (ou véritable) si vos actions ordinaires ou vos actions privilégiées de premier rang sont détenues pour votre compte par une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou un autre intermédiaire (dans chaque cas, un « intermédiaire »).

La Société a remis des exemplaires des documents relatifs à l'assemblée aux intermédiaires afin que ceux-ci les fassent parvenir aux actionnaires non inscrits. Les actionnaires non inscrits doivent suivre attentivement les instructions qui sont données dans le formulaire d'instructions de vote ou le formulaire de procuration qu'ils ont reçu de leur intermédiaire ou par l'entremise d'une société de services, comme Broadridge Investor Communications Corporation, afin d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de premier rang qu'ils détiennent par l'entremise de cet intermédiaire. Les instructions de vote des actionnaires non inscrits ne seront prises en considération que si Computershare les reçoit des intermédiaires au plus tard le 30 avril 2019 à 11 h (heure du Centre) (ou au plus tard 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement).

Les actionnaires non inscrits qui souhaitent assister à l'assemblée et y voter en personne doivent inscrire leur propre nom dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote ou le formulaire de procuration afin de se nommer eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir, puis le renvoyer en suivant les instructions de leur intermédiaire.

L'actionnaire non inscrit qui a donné ses instructions de vote à son intermédiaire et change d'avis quant à la façon de voter ou décide d'assister à l'assemblée et de voter en personne doit communiquer avec son intermédiaire pour obtenir la marche à suivre à cet égard.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

Voter par procuration est la façon la plus simple de voter. Les personnes désignées dans la procuration ci-jointe exerceront les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de premier rang pour les questions soumises à l'assemblée ou ne voteront pas. Si vous avez donné des instructions de vote dans votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir devra voter conformément à vos instructions. En l'absence de telles instructions, il votera à son gré. Si vous remplissez votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote en bonne et due forme et le renvoyez sans nommer un autre fondé de pouvoir et sans donner des instructions de vote expresses, les représentants de la direction qui y sont désignés voteront pour votre compte **a) pour l'élection des candidats de la direction à titre d'administrateurs et b) pour la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeurs.**

La procuration ci-jointe confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard des modifications des questions indiquées dans l'avis de convocation ou des autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. La direction de la Société n'est au courant d'aucune modification ni d'aucune question de ce genre qui pourrait être soumise à l'assemblée. **Si l'assemblée, ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, est dûment saisie de telles modifications ou autres questions, le fondé de pouvoir désigné dans la procuration ci-jointe exercera les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de premier rang représentées par celle-ci à sa discrétion.**

PORTEURS PRINCIPAUX DES ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE

À la connaissance des administrateurs (individuellement, un « administrateur » et, collectivement, les « administrateurs ») et des hauts dirigeants de la Société, en date du 19 février 2019, la Financière Power exerce une emprise, directement ou indirectement, sur 709 305 452 actions ordinaires, soit 71,81 % des actions ordinaires en circulation, ce qui représente environ 65 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions comportant droit de vote en circulation de la Société. La Financière Power est une filiale de Power Corporation, dont la Fiducie familiale résiduaire Desmarais contrôle les droits de vote. La Financière Power n'est propriétaire d'aucune action privilégiée de premier rang et aucune de ces actions n'est soumise à son emprise.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts de la Société stipulent qu'elle doit compter 22 administrateurs. Les personnes dont il est question dans les tableaux qui suivent, à l'exception de M^{me} Heather Conway, siègent actuellement au conseil. Le mandat de chacun des administrateurs en fonction prend fin à la clôture de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les personnes indiquées ci-après seront mises en candidature en vue de leur élection au conseil à l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, exercera ses fonctions pendant un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne libre pour une autre raison.

S'il y a d'autres mises en candidature à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, les administrateurs seront élus par vote cumulatif. Selon ce mode de scrutin, chaque actionnaire peut exprimer le nombre de voix qui correspond au nombre de voix rattachées aux actions ordinaires ou aux actions privilégiées de premier rang qu'il détient, multiplié par le nombre d'administrateurs devant être élus. L'actionnaire peut attribuer toutes ses voix à un seul candidat ou les répartir entre les candidats comme bon lui semble. S'il vote en faveur de plusieurs candidats sans préciser comment il souhaite répartir ses voix, il sera réputé les avoir réparties également entre les candidats en question. Si l'actionnaire souhaite répartir ses voix de manière inégale entre les candidats pour lesquels il a donné instruction au fondé de pouvoir désigné dans la procuration ci-jointe de voter, il devra le faire personnellement à l'assemblée ou remplir une nouvelle procuration en bonne et due forme.

À la connaissance de la direction de la Société, aucune des personnes indiquées ci-après ne sera incapable ni ne refusera, pour quelque raison que ce soit, de siéger au conseil. **Cependant, si une telle situation se présente avant l'élection, le représentant de la direction désigné dans la procuration ci-jointe se réserve le droit de voter pour une autre personne, à sa discrétion.**

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et les lois sur les valeurs mobilières applicables exigent que la Société ait un comité d'audit. Le conseil a également mis sur pied un comité de révision, un comité de direction, un comité de gouvernance et des mises en candidature, un comité des ressources humaines, un comité des placements et un comité de gestion des risques. Il nomme habituellement les membres des comités du conseil à la réunion qu'il tient immédiatement après chaque assemblée annuelle.

POLITIQUE SUR L'ÉLECTION À LA MAJORITÉ

La Société, sur la foi de la dispense dont peuvent se prévaloir les émetteurs contrôlés par un actionnaire majoritaire aux termes de la règle applicable de la Bourse de Toronto (la « TSX »), n'a pas adopté de politique qui obligerait l'administrateur ayant été élu par moins de la majorité des voix exprimées à démissionner (appelée une « politique sur l'élection à la majorité »). La Société estime que le processus qu'elle suit actuellement en vue de l'élection du conseil est approprié. Le conseil choisit les candidats en tenant compte de leurs compétences, de leur expérience en affaires et en finances et de leur degré d'engagement ainsi que de la complexité de la Société. D'autres personnes peuvent être mises en candidature par d'autres actionnaires ou fondés de pouvoir à l'assemblée, auquel cas les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix sont élus. Ce processus est conforme aux lois canadiennes qui régissent les sociétés par actions et les valeurs mobilières. Comme il est indiqué ci-dessus, la Financière Power contrôle environ 65 % des droits de vote rattachés à la totalité des actions comportant droit de vote en circulation de la Société et, à ce titre, elle exprimera la majorité des voix dans le cadre de l'élection des administrateurs. Par conséquent, l'adoption d'une politique sur le vote à la majorité n'apporterait rien à la Société dans la situation qui est actuellement la sienne.

CANDIDATS À L'ÉLECTION AU CONSEIL

Les tableaux qui figurent aux pages suivantes présentent le nom de chacun des candidats à l'élection au conseil, son lieu de résidence, certains de ses antécédents professionnels, les résultats du vote qu'il a obtenus s'il a été élu au conseil à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2018 (l'« assemblée de 2018 »), le nombre de titres de Lifeco dont il est propriétaire véritable, la variation de ce nombre depuis la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 20 février 2018, ainsi qu'une évaluation de la mesure dans laquelle il a atteint, ou est en voie d'atteindre, l'actionnariat minimal requis des administrateurs.

Ces tableaux indiquent aussi le nombre de réunions tenues par le conseil et les comités du conseil en 2018 ainsi que le relevé des présences des administrateurs actuellement en fonction qui sont candidats à l'élection à l'assemblée. Les administrateurs servent bien Lifeco hors du cadre des réunions du conseil et des comités du conseil, ce dont le relevé des présences ne fait pas état.

Les notes relatives aux antécédents professionnels se trouvent à la fin de la présente rubrique.



Michael R. Amend
41 ans
(New York) États-Unis

Administrateur depuis le 3 mai 2018

M. Amend est président, Commerce en ligne de Lowe's Companies, Inc., société de rénovation, depuis décembre 2018. Il a été chef de l'exploitation de CommerceHub, Inc., l'un des plus grands réseaux de commerce distribués, de juin 2018 à décembre 2018, vice-président directeur, Omnicanal de J.C. Penney Corporation, Inc., détaillant américain de vêtements et d'articles pour la maison, d'août 2015 à mars 2018 et vice-président, Commerce en ligne, par téléphone cellulaire et omnicanal de The Home Depot, Inc. de juillet 2011 à août 2015. Il a aussi occupé d'autres postes de direction, y compris ceux de chef des technologies, Commerce en ligne mondial chez Dell Inc., de chef des technologies adjoint chez BEA Systems, Inc. et d'architecte en chef, Commerce électronique chez Sprint Corporation. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Il préside le conseil des fiduciaires de la Texas Baptist Children's Home. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en systèmes de gestion de l'information de l'Université de l'État d'Oklahoma et a suivi le programme de perfectionnement des cadres de l'Université de la Californie à Berkeley.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[4]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil Comité de direction Comité des placements Comité de gestion des risques	8 sur 8 s.o. 1 sur 2 4 sur 4	Pour : 99,91 %

TITRES DE LIFEFCO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	6 756	Unités d'actions différées ^[2] :	Aucune	Unités d'actions différées ^[2] :	6 756
Total :	6 756	Total :	Néant	Total :	6 756
Valeur au marché totale des titres détenus^[5]				Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint^[6]	
202 342 \$				✓	



Deborah J. Barrett, CPA, CA, IAS.A
61 ans
(Ontario) Canada

Administratrice depuis le 4 mai 2017

M^{me} Barrett, administratrice de sociétés, a été chef des finances de The Woodbridge Company Limited, société de portefeuille privée, de 2011 à son départ à la retraite en mars 2017 et vice-présidente, Finances de cette société entre 2004 et 2011. Auparavant, elle a occupé des postes au sein de la direction financière de sociétés ouvertes et fermées. Elle compte plus de 30 ans d'expérience dans de nombreux secteurs, y compris les capitaux privés, l'immobilier et l'impartition des processus administratifs. Elle siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Elle siège au conseil et préside le comité d'audit d'Infrastructure Ontario et siège au conseil de Soulpepper Theatre Company, où elle a déjà été vice-présidente du conseil et présidente du comité des finances. Elle siège au comité d'audit de The Globe and Mail Inc., où elle agit aussi à titre de conseillère du comité des pensions. Elle a déjà siégé au conseil des fiduciaires et présidé le comité de rémunération et de gouvernance du Canadian Real Estate Investment Trust.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[4]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil Comité d'audit Comité de direction Comité de gestion des risques	12 sur 12 7 sur 7 s.o. 6 sur 6	Pour : 99,76 %

TITRES DE LIFEFCO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	2 900	Actions ordinaires :	2 900	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	8 102	Unités d'actions différées ^[2] :	2 127	Unités d'actions différées ^[2] :	5 975
Total :	11 002	Total :	5 027	Total :	5 975
Valeur au marché totale des titres détenus^[5]				Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint^[6]	
329 510 \$				✓	



Heather E. Conway
56 ans
(Ontario) Canada

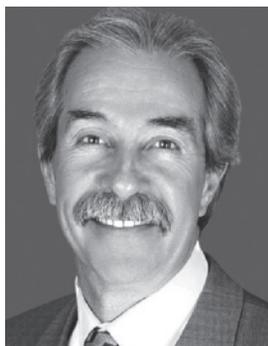
M^{me} Conway ne siège pas au conseil actuellement.

M^{me} Conway, administratrice de sociétés, a été vice-présidente principale, Services anglais de la Société CBC/Radio-Canada, le service public national de radiotélévision du Canada, de décembre 2013 à décembre 2018. Elle était auparavant directrice du développement des affaires du Musée des beaux-arts de l'Ontario et, avant cela, présidente-directrice générale d'Edelman Public Relations Canada. Elle siège au conseil de la Banque American Express du Canada, au conseil consultatif du Centre Samara pour la démocratie et au conseil consultatif national de la Fondation Walrus. Elle a siégé au conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. de 2010 à 2013. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université Queen's et d'une maîtrise ès arts en relations industrielles de l'Université de Warwick, au Royaume-Uni.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
s.o.	s.o.	s.o.

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	s.o.	Actions ordinaires :	s.o.
Unités d'actions différées ^[2] :	s.o.	Unités d'actions différées ^[2] :	s.o.	Unités d'actions différées ^[2] :	s.o.
Total :	Néant	Total :	s.o.	Total :	s.o.
Valeur au marché totale des titres détenus^[5]				Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint^[6]	
Néant				s.o.	



Marcel R. Coutu
65 ans
(Alberta) Canada

Administrateur depuis le 3 mai 2007

M. Coutu, administrateur de sociétés, est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd., société canadienne qui exploite un projet de sables bitumineux, et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited, société pétrolière et gazière. Auparavant, il était vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée et, avant cela, il avait occupé divers postes dans les domaines du financement des entreprises, du courtage et de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam, ainsi qu'à celui de Power Corporation, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc., de Brookfield Asset Management Inc., d'Enbridge Inc. et du Calgary Exhibition and Stampede. Il a déjà siégé au conseil de Gulf Indonesia Resources Limited et de TransCanada Power Limited Partnership et au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Il a été membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	7 sur 12	Pour : 83,91 %
Comité de direction	s.o.	
Comité de gouvernance et des mises en candidature	3 sur 3	
Comité des ressources humaines	5 sur 6	
Comité des placements	3 sur 4	
Comité de gestion des risques	5 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	10 000	Actions ordinaires :	10 000	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	51 009	Unités d'actions différées ^[2] :	38 217	Unités d'actions différées ^[2] :	12 792
Total :	61 009	Total :	48 217	Total :	12 792
Valeur au marché totale des titres détenus^[5]				Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint^[6]	
1 827 220 \$				✓	



André Desmarais, O.C., O.Q.

62 ans

(Québec) Canada

Administrateur depuis le 22 avril 1992

M. Desmarais est président délégué du conseil, président et co-chef de la direction de Power Corporation et co-président exécutif du conseil de la Financière Power. Avant de se joindre à Power Corporation en 1983, il était adjoint spécial au ministre de la Justice du Canada et conseiller en placements institutionnels chez Richardson Greenshields Securities Ltd. Il a occupé plusieurs postes de haute direction au sein des sociétés du groupe Power et a été nommé président et co-chef de la direction de Power Corporation en 1996. Il siège au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris Power Corporation, la Financière Power, la Great-West, la London Life, la CFCV, la Canada-Vie, Great-West Financial, Putnam, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. Il est membre et vice-président du conseil de Pargesa Holding SA en Europe. Il est président honoraire du Conseil d'affaires Canada-Chine et membre de plusieurs organismes établis en Chine. Il œuvre au sein d'organismes à but non lucratif, notamment dans les domaines de la culture et de la santé. Il est officier de l'Ordre du Canada et officier de l'Ordre national du Québec et est titulaire de doctorats honoris causa de l'Université Concordia, de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais.^[7]

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	11 sur 12	Pour : 95,83 %
Comité de direction	s.o.	
Comité de gouvernance et des mises en candidature	1 sur 3	
Comité des ressources humaines	4 sur 6	
Comité des placements	1 sur 4	
Comité de gestion des risques	2 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	350 000	Actions ordinaires :	350 000	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	172 227	Unités d'actions différées ^[2] :	154 957	Unités d'actions différées ^[2] :	17 270
Total :	522 227	Total :	504 957	Total :	17 270

Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]	15 640 699 \$	Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint ^[6]	✓
---	---------------	--	---



Paul Desmarais, jr, O.C., O.Q.

64 ans

(Québec) Canada

Administrateur depuis le 15 mai 1986

M. Desmarais est président du conseil et co-chef de la direction de Power Corporation et co-président exécutif du conseil de la Financière Power. Il s'est joint à Power Corporation en 1981, assumant le poste de vice-président dès l'année suivante. Au sein de la Financière Power, il a été vice-président de 1984 à 1986, président et chef de l'exploitation de 1986 à 1989, vice-président exécutif du conseil de 1989 à 1990, président exécutif du conseil de 1990 à 2005 et président du comité exécutif de 2006 à 2008 et il est co-président exécutif du conseil depuis 2008. Au sein de Power Corporation, il a été vice-président du conseil de 1991 à 1996 et a été nommé président du conseil et co-chef de la direction en 1996. Chez Pargesa Holdings SA, il a siégé au comité de direction de 1982 à 1990 et en est devenu vice-président exécutif, puis président exécutif en 1991; il a été nommé co-chef de la direction en 2003 et président du conseil en 2013. Il siège au conseil de Pargesa Holdings SA depuis 1992. Il siège au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris Power Corporation, la Financière Power, la Great-West, la London Life, la CFCV, la Canada-Vie, Great-West Financial, Putnam, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. En Europe, il est vice-président du conseil de Groupe Bruxelles Lambert et membre du conseil de LafargeHolcim Ltd. et de SGS SA. Il a été membre et vice-président du conseil d'Imerys jusqu'en 2008 et membre du conseil de GDF Suez jusqu'en 2014 et de Total SA jusqu'en 2017. Il a été président du conseil du Conseil canadien des affaires, dont il est toujours membre. Il siège à un certain nombre de conseils consultatifs à vocation philanthropique. Il a été nommé officier de l'Ordre du Canada en 2005, officier de l'Ordre national du Québec en 2009 et Chevalier de la Légion d'honneur en France en 2012. Il est titulaire de plusieurs doctorats honorifiques. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais.^[7]

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	7 sur 12	Pour : 84,56 %
Comité de direction	s.o.	
Comité de gouvernance et des mises en candidature	2 sur 3	
Comité des ressources humaines	2 sur 6	
Comité des placements	1 sur 4	
Comité de gestion des risques	3 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	100 000	Actions ordinaires :	100 000	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	39 914	Unités d'actions différées ^[2] :	34 720	Unités d'actions différées ^[2] :	5 194
Total :	139 914	Total :	134 720	Total :	5 194

Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]	4 190 424 \$	Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint ^[6]	✓
---	--------------	--	---



Gary A. Doer, O.M.

70 ans

(Manitoba) Canada

Administrateur depuis le 5 mai 2016

M. Doer est conseiller en affaires principal chez Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats mondial, depuis août 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été Premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs postes au sein de l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009, y compris ceux de ministre des Affaires urbaines de 1986 à 1988 et de ministre des Investissements de la Couronne de 1987 à 1988. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam, ainsi qu'à celui de Power Corporation, de la Financière Power, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc. et d'Air Canada. Il a siégé au conseil de Société aurifère Barrick. En 2017, il s'est joint à la Commission trilatérale à titre de membre du groupe nord-américain. Il est co-président bénévole du Centre Wilson du Canada Institute, association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis. Le World Affairs Council lui a décerné un prix pour services distingués dans la diplomatie en 2011 et il est devenu membre de l'Ordre du Manitoba en 2010.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil Comité de direction Comité des placements Comité de gestion des risques	10 sur 12 s.o. 3 sur 4 5 sur 6	Pour : 98,91 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	5 826	Unités d'actions différées ^[2] :	2 449	Unités d'actions différées ^[2] :	3 377
Total :	5 826	Total :	2 449	Total :	3 377

Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]	174 489 \$	Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint ^[6]	✓
---	------------	--	---



David G. Fuller

52 ans

(Ontario) Canada

Administrateur depuis le 4 mai 2017

M. Fuller, administrateur de sociétés, a été vice-président à la direction de TELUS Corporation (« TELUS »), société de télécommunications canadienne, et président, Solutions consommateurs et Solutions aux PME de TELUS de 2014 à janvier 2019. Toujours chez TELUS, il a été chef du marketing de 2009 à 2014 et premier vice-président, Marketing des solutions d'affaires de 2004 à 2009. Avant de se joindre à TELUS, il a travaillé pendant 15 ans comme consultant en gestion, occupant notamment des postes de haute direction et de chef des services professionnels chez KPMG et BearingPoint. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Il a siégé au conseil du Conservatoire royal de musique de l'Ontario. Il est ingénieur et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion Schulich de l'Université York et d'un baccalauréat ès sciences appliquées en génie de l'Université Queen's.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil Comité de direction Comité des placements Comité de gestion des risques	10 sur 12 s.o. 4 sur 4 5 sur 6	Pour : 99,58 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	6 732	Unités d'actions différées ^[2] :	2 199	Unités d'actions différées ^[2] :	4 533
Total :	6 732	Total :	2 199	Total :	4 533

Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]	201 623 \$	Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint ^[6]	✓
---	------------	--	---



Claude Généreux

56 ans

(Québec) Canada

Administrateur depuis le 7 mai 2015

M. Généreux est vice-président exécutif de Power Corporation et de la Financière Power depuis mars 2015. Il est associé principal émérite de McKinsey & Company (« McKinsey »), société d'experts-conseils en gestion d'envergure mondiale. Au cours de sa carrière de 28 ans chez McKinsey, il a servi principalement des sociétés mondiales de premier plan œuvrant dans les domaines des services financiers, des ressources et de l'énergie. Il a occupé divers postes de direction, y compris ceux de chef du groupe mondial de l'énergie et de directeur du bureau de Montréal, siége au comité des ressources humaines mondial responsable de l'élection et de l'évaluation des associés et participé au recrutement, à l'échelle mondiale, de candidats titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle. Il a travaillé aux bureaux de Montréal, de Paris, de Toronto et de Stockholm. Il siége au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam, ainsi qu'à celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. Il est vice-président du conseil des gouverneurs de l'Université McGill et siége au conseil de la Fondation Jeanne Sauvé, de la Fondation Boursiers Loran, de la Fondation Michaëlle Jean et de Rhodes Scholarships in Canada. Il est diplômé de l'Université McGill et de l'Université Oxford, où il a étudié à titre de boursier de la fondation Cecil Rhodes.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	12 sur 12	Pour : 97,12 %
Comité de direction	s.o.	
Comité des ressources humaines	6 sur 6	
Comité des placements	4 sur 4	
Comité de gestion des risques	6 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	34 198	Unités d'actions différées ^[2] :	21 494	Unités d'actions différées ^[2] :	12 704
Total :	34 198	Total :	21 494	Total :	12 704

Valeur au marché totale des titres détenus^[5]	Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint^[6]
1 024 230 \$	✓



J. David A. Jackson, LL.B.

72 ans

(Ontario) Canada

Administrateur depuis le 2 mai 2013

M. Jackson est avocat-conseil principal en fusions et acquisitions et en gouvernance au sein du cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Blakes »), dont il a été l'un des associés jusqu'en 2012 et dont il a présidé le conseil de 1995 à 2001. Tout au long de sa carrière, il a été reconnu en tant qu'avocat de premier plan dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement d'entreprises et de la gouvernance par de nombreux organismes indépendants. Il siége au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie, ainsi qu'à celui de Power Corporation et de la Financière Power. Il a siégé au conseil d'IG Gestion de patrimoine de 1991 à 2001 ainsi qu'à celui d'un certain nombre de sociétés ouvertes et fermées. Il a été membre et vice-président du conseil du Centre des sciences de la santé Sunnybrook, de Toronto, jusqu'en juin 2011. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Windsor et d'un baccalauréat en droit (LL.B.) de la faculté de droit Osgoode Hall. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1974.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	12 sur 12	Pour : 99,28 %
Comité de direction	s.o.	
Comité de gouvernance et des mises en candidature	3 sur 3	
Comité des ressources humaines	6 sur 6	
Comité des placements	4 sur 4	
Comité de gestion des risques	6 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	10 548	Unités d'actions différées ^[2] :	7 653	Unités d'actions différées ^[2] :	2 895
Total :	10 548	Total :	7 653	Total :	2 895

Valeur au marché totale des titres détenus^[5]	Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint^[6]
315 913 \$	✓



Elizabeth C. Lempres
57 ans
(Massachusetts) États-Unis

Administratrice depuis le 3 mai 2018

M^{me} Lempres, administratrice de sociétés, est associée principale émérite au sein de McKinsey. Au service de McKinsey pendant 28 ans, au moment de son départ à la retraite en septembre 2017, elle dirigeait le groupe mondial des capitaux privés et investisseurs institutionnels en plus d'avoir siégé au conseil d'administration depuis 2008. Elle avait auparavant dirigé le groupe des produits de consommation et ventes au détail et été associée directrice du bureau de Boston. Elle siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Elle siège au conseil d'Axalta Coating Systems Ltd., de Culligan International et de MIO Partners, Inc., ainsi qu'au conseil des fiduciaires du Collège Dartmouth. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion Harvard, où elle a été récipiendaire de la bourse Baker, et d'un baccalauréat ès arts en sciences du génie et d'un baccalauréat en ingénierie du Collège Dartmouth.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	8 sur 8	Pour : 99,75 %
Comité d'audit	3 sur 3	
Comité de direction	s.o.	
Comité des placements	2 sur 2	
Comité de gestion des risques	4 sur 4	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	2 582	Unités d'actions différées ^[2] :	Aucune	Unités d'actions différées ^[2] :	2 582
Total :	2 582	Total :	Néant	Total :	2 582
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint ^[6]		
77 331 \$			✓		



Paula B. Madoff
51 ans
(New York) États-Unis

Administratrice depuis le 3 mai 2018

M^{me} Madoff, administratrice de sociétés, est directrice-conseil chez Goldman Sachs, cabinet mondial spécialisé en courtage, en valeurs mobilières et en gestion de placements, depuis août 2017. Au service de Goldman Sachs pendant 24 ans, elle a été associée et chef des ventes et du placement de produits de taux d'intérêt et de produits hypothécaires de 2006 à son départ à la retraite en 2017. Toujours chez Goldman Sachs, elle a occupé plusieurs autres postes de direction, dont ceux de co-présidente du comité de retraite chargé de veiller à l'utilisation de l'actif des régimes 401k et des régimes de retraite, de chef de la direction de Goldman Sachs Mitsui Marine Derivative Products, L.P. et de membre du comité chargé de l'administration de la division des valeurs mobilières et du comité responsable des nouvelles activités du cabinet. Elle compte 30 ans d'expérience dans les domaines des placements, de la gestion des risques et des opérations sur les marchés financiers. Elle siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financier et de Putnam. Elle siège au conseil de KKR Real Estate Finance Trust Inc. et de la ICE Benchmark Administration, dont elle préside le comité de surveillance du TIOL. Elle a été nommée fellow de la fondation David Rockefeller 2018, siège au conseil des anciens et au conseil des femmes dirigeantes de l'École de gestion Harvard, au conseil de Hudson River Park Friends et au conseil consultatif du Centre d'études pédiatriques de l'Hôpital NYU. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion Harvard et d'un baccalauréat ès arts en économie du Collège Lafayette.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	8 sur 8	Pour : 99,74 %
Comité de direction	s.o.	
Comité des placements	2 sur 2	
Comité de gestion des risques	4 sur 4	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	3 566	Unités d'actions différées ^[2] :	Aucune	Unités d'actions différées ^[2] :	3 566
Total :	3 566	Total :	Néant	Total :	3 566
Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]			Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint ^[6]		
106 802 \$			✓		



Administrateur depuis le 1^{er} août 2013

M. Mahon est président et chef de la direction de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2013. Il était auparavant président et chef de l'exploitation, Canada de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Il s'est joint à la Great-West en 1986 et siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam. Il siège au conseil de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, qu'il a déjà présidé, est membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise et du Conseil canadien des affaires et siège au conseil de la Misericordia Health Centre Corporation et au comité de développement des ressources de Centraide. Il a siégé au conseil de la fondation Action cancer Manitoba.

Paul A. Mahon
55 ans
(Manitoba) Canada

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	12 sur 12	Pour : 99,87 %
Comité de direction	s.o.	
Comité des placements	4 sur 4	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	151 566	Actions ordinaires :	146 820	Actions ordinaires :	4 746
Unités d'actions différées ^[2] :	47 238	Unités d'actions différées ^[2] :	35 987	Unités d'actions différées ^[2] :	11 251
Unités d'actions différées des hauts dirigeants ^[3] :	63 111	Unités d'actions différées des hauts dirigeants ^[3] :	38 664	Unités d'actions différées des hauts dirigeants ^[3] :	24 447
Unités d'actions liées au rendement ^[4] :	127 923	Unités d'actions liées au rendement ^[4] :	116 845	Unités d'actions liées au rendement ^[4] :	11 078
Total :	389 838	Total :	338 316	Total :	51 522

Valeur au marché totale des titres détenus^[5]

Actions ordinaires	Unités d'actions différées	Unités d'actions différées des hauts dirigeants	Unités d'actions liées au rendement	Actions ordinaires, unités d'actions différées, unités d'actions différées des hauts dirigeants et unités d'actions liées au rendement	Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint ^[6]
4 539 402 \$	1 414 778 \$	1 890 174 \$	3 831 294 \$	11 675 648 \$	✓



Administratrice depuis le 7 mai 2015

M^{me} McArthur est associée directrice de GreenSoil Investments, société de capital-investissement axée sur la croissance qui investit principalement dans les technologies immobilières et agroalimentaires, depuis avril 2013. Elle compte 25 ans d'expérience en courtage à l'échelle internationale et au Canada et a conseillé des sociétés à l'égard d'une vaste gamme d'opérations, y compris des acquisitions et des dessaisissements, des financements par actions et par emprunts publics et privés, des restructurations du capital et d'autres opérations stratégiques. Elle siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie, ainsi qu'à celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc. et de la Financière Power, et siège au conseil des fiduciaires du Chemtrade Logistics Income Fund. Elle a siégé à un certain nombre de conseils, y compris le conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada, qu'elle a présidé, et le conseil de First Capital Realty Inc., de Papiers Tissu KP Inc., de KPGP Inc., de Globalive Wireless Management (Wind Mobile), de la Banque UBS Canada, d'Orvana Minerals Inc., de Bonus Resources Services, de The Canadian Club of Toronto, de Les Jardins de Métis Inc., de Luminato et du Festival international du film de Toronto. Elle est titulaire d'un diplôme en économie et sciences politiques de l'Université Western Ontario (désormais l'Université Western).^[8]

Susan J. McArthur
56 ans
(Ontario) Canada

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	12 sur 12	Pour : 99,56 %
Comité de direction	s.o.	
Comité des ressources humaines	6 sur 6	
Comité des placements	4 sur 4	
Comité de gestion des risques	4 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	1 000	Actions ordinaires :	1 000	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	9 719	Unités d'actions différées ^[2] :	4 019	Unités d'actions différées ^[2] :	5 700
Total :	10 719	Total :	5 019	Total :	5 700

Valeur au marché totale des titres détenus^[5]

Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]	Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint ^[6]
321 034 \$	✓



Administrateur depuis le 30 juillet 2002

M. Orr est président du conseil de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2013, de Great-West Financial depuis juillet 2013 et de Putnam depuis juin 2008. Il est aussi président et chef de la direction de la Financière Power depuis mai 2005. De mai 2001 à mai 2005, il a été président et chef de la direction d'IGM. Avant de se joindre à IGM, il était président du conseil et chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et vice-président du conseil, Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial, de Putnam et de PanAgora Asset Management, Inc. Il est membre et président du conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. et siège au conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il œuvre au sein d'un certain nombre d'organismes communautaires et d'affaires.

R. Jeffrey Orr
60 ans
(Québec) Canada

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	12 sur 12	Pour : 96,93 %
Comité de direction	s.o.	
Comité de gouvernance et des mises en candidature	3 sur 3	
Comité des ressources humaines	6 sur 6	
Comité des placements	4 sur 4	
Comité de gestion des risques	6 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	20 000	Actions ordinaires :	20 000	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	183 800	Unités d'actions différées ^[2] :	171 781	Unités d'actions différées ^[2] :	12 019
Total :	203 800	Total :	191 781	Total :	12 019

Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]	6 103 810 \$	Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint ^[6]	✓
---	--------------	--	---



Administrateur depuis le 4 mai 2017

M. Raymond est associé directeur et chef des placements d'Alignvest Management Corporation et d'Alignvest Investment Management Corporation, sociétés de gestion de placements non traditionnels, depuis 2014. Il a été chef des stratégies de placement et chef, Gestion de portefeuille global de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada de 2010 à 2014 et vice-président principal et chef, Placements sur les marchés publics de 2001 à 2010. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Il préside le conseil des fiduciaires de l'Université Queen's et est professeur auxiliaire de finances et président du conseil émérite du Centre international pour la gestion des retraites de l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto. Il siège au comité consultatif sur les placements et la gestion des risques de l'Autorité monétaire de Singapour. Il est titulaire d'un doctorat en génie électrique de l'Université Queen's.

Donald M. Raymond, Ph.D., CFA
58 ans
(Ontario) Canada

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	12 sur 12	Pour : 90,83 %
Comité de direction	s.o.	
Comité des placements	4 sur 4	
Comité de gestion des risques	6 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	4 866	Unités d'actions différées ^[2] :	946	Unités d'actions différées ^[2] :	3 920
Total :	4 866	Total :	946	Total :	3 920

Valeur au marché totale des titres détenus ^[5]	145 737 \$	Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint ^[6]	✓
---	------------	--	---



T. Timothy Ryan
73 ans
(Floride) États-Unis

Administrateur depuis le 8 mai 2014

M. Ryan, administrateur de sociétés, a été vice-président, Affaires réglementaires, de JPMorgan Chase & Co. (« JPMorgan »), entreprise mondiale de services financiers, de 2013 à 2014. Avant de se joindre à JPMorgan, il a été président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association de 2008 à 2013. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, de la CFCV, de Great-West Financial, de Putnam, de Power Corporation et de la Financière Power. Il est président du conseil externe de Santander Holdings USA, Inc., de Santander Bank, N.A. et de Banco Santander International. Il a déjà siégé au conseil de Markit Ltd. et de Lloyds Banking Group plc et, de 2007 à 2011, il a siégé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council à titre de représentant du secteur privé. Il est diplômé de l'Université Villanova et de la faculté de droit de l'Université American.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	12 sur 12	Pour : 99,45 %
Comité de direction	s.o.	
Comité de gouvernance et des mises en candidature	3 sur 3	
Comité des ressources humaines	5 sur 6	
Comité des placements	4 sur 4	
Comité de gestion des risques	6 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	47 935	Unités d'actions différées ^[2] :	32 413	Unités d'actions différées ^[2] :	15 522
Total :	47 935	Total :	32 413	Total :	15 522
Valeur au marché totale des titres détenus^[5]				Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint^[6]	
1 435 653 \$				✓	



Jerome J. Selitto
77 ans
(Pennsylvanie) États-Unis

Administrateur depuis le 3 mai 2012

M. Selitto est président de Better Mortgage Corporation (auparavant Avex Funding Corporation), prêteur hypothécaire œuvrant principalement dans le secteur des technologies, depuis avril 2015. Il a été président et chef de la direction et membre du conseil de PHH Corporation (« PHH »), fournisseur de prêts hypothécaires et de solutions d'administration, d'octobre 2009 à janvier 2012. Avant de se joindre à PHH, il a travaillé chez Ellie Mae, Inc., fournisseur de solutions destinées aux entreprises du secteur des prêts hypothécaires résidentiels, d'abord à titre de consultant principal à compter de 2007, puis, plus tard en 2007 et jusqu'en 2009, à titre de vice-président directeur, Division des prêts. Il compte plus de 40 ans d'expérience dans le secteur des prêts hypothécaires et sur les marchés financiers. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en économie et marketing de l'Université de la Floride du Sud.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	12 sur 12	Pour : 99,66 %
Comité de révision	4 sur 4	
Comité de direction	s.o.	
Comité des placements	4 sur 4	
Comité de gestion des risques	6 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	16 642	Unités d'actions différées ^[2] :	11 794	Unités d'actions différées ^[2] :	4 848
Total :	16 642	Total :	11 794	Total :	4 848
Valeur au marché totale des titres détenus^[5]				Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint^[6]	
498 428 \$				✓	



James M. Singh, CPA, CMA, FCMA (R.-U.)

72 ans
(Vaud) Suisse

Administrateur depuis le 1^{er} août 2012

M. Singh est président du conseil dirigeant de CSM Bakery Solutions Limited, producteur et fournisseur international d'ingrédients, de produits et de services de boulangerie, depuis 2013. Il a été directeur général et chef financier de Nestlé S.A. jusqu'à son départ en 2012 et, avant cela, directeur, Acquisitions et développement des affaires de Nestlé S.A. de 2000 à 2007 et directeur général et chef financier de Nestlé Canada Inc. de 1995 à 2000. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Il siège au conseil et préside le comité d'audit de RTL Group et siège au conseil de l'American Skin Association et au conseil des fiduciaires de l'International Integrated Financial Reporting Foundation. Il a déjà présidé le groupe de travail des chefs des finances de la Table ronde des industriels européens. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université de la Guyane ainsi que d'un baccalauréat spécialisé en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Windsor. Il est membre des Comptables professionnels agréés du Canada et fellow du Chartered Institute of Management Accountants du Royaume-Uni.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	12 sur 12	Pour : 99,90 %
Comité d'audit	7 sur 7	
Comité de révision	4 sur 4	
Comité de direction	s.o.	
Comité des placements	4 sur 4	
Comité de gestion des risques	6 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	13 500	Actions ordinaires :	11 500	Actions ordinaires :	2 000
Unités d'actions différées ^[2] :	Aucune	Unités d'actions différées ^[2] :	Aucune	Unités d'actions différées ^[2] :	Aucune
Total :	13 500	Total :	11 500	Total :	2 000
Valeur au marché totale des titres détenus^[5]				Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint^[6]	
404 325 \$				✓	



Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA

63 ans
(Québec) Canada

Administrateur depuis le 3 mai 2012

M. Tretiak est vice-président exécutif et chef des services financiers de Power Corporation et de la Financière Power depuis mai 2012. De 1988 à mai 2012, il a occupé divers postes au sein d'IGM et d'IG Gestion de patrimoine, dont le dernier a été celui de vice-président exécutif et chef des services financiers d'IGM d'avril 1999 à mai 2012. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial, de Putnam et de PanAgora Asset Management, Inc., ainsi qu'à celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie et sciences politiques de l'Université de Winnipeg. Il est comptable professionnel agréé, fellow des Comptables professionnels agréés et planificateur financier agréé. Tout au long de sa carrière, il a participé à des associations et à des groupes professionnels, dont les Comptables professionnels agréés, Financial Executives International, Certified Financial Planners, The Institute of Internal Auditors, l'Institut des fonds d'investissement du Canada et le comité d'économie et de fiscalité de la Chambre de commerce du Canada.

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	12 sur 12	Pour : 99,09 %
Comité de direction	s.o.	
Comité des placements	4 sur 4	
Comité de gestion des risques	6 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	20 192	Unités d'actions différées ^[2] :	15 586	Unités d'actions différées ^[2] :	4 606
Total :	20 192	Total :	15 586	Total :	4 606
Valeur au marché totale des titres détenus^[5]				Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint^[6]	
604 750 \$				✓	



Administrateur depuis le 8 mai 2014

M. Vanaselja, administrateur de sociétés, a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015. Avant de se joindre à BCE Inc., il était associé au sein de KPMG Canada à Toronto. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie et de la Financière Power. Il est membre et président du conseil de TransCanada Corporation et siège au conseil des fiduciaires de la RioCan Real Estate Investment Trust. Il a siégé au conseil et présidé le comité d'audit de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. Il a siégé au comité consultatif fédéral sur le financement du ministre des Finances, au conseil des chefs des finances de Moody's, au groupe de travail des chefs des finances du Corporate Executive Board et au Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada. Il est fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'École de gestion Schulich.

Siim A. Vanaselja, FCPA, FCA
62 ans
(Ontario) Canada

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	11 sur 12	Pour : 99,64 %
Comité d'audit	7 sur 7	
Comité de direction	s.o.	
Comité des placements	4 sur 4	
Comité de gestion des risques	6 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	25 000	Actions ordinaires :	25 000	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	29 167	Unités d'actions différées ^[2] :	19 521	Unités d'actions différées ^[2] :	9 646
Total :	54 167	Total :	44 521	Total :	9 646
Valeur au marché totale des titres détenus^[5]			Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint^[6]		
1 622 302 \$			✓		



Administrateur depuis le 7 mai 2009

M. Walsh est dirigeant et chef des stratégies de Titan Advisors LLC, société de gestion d'actifs, depuis juillet 2015. Il a été président du conseil et chef des placements de Saguenay Strathmore Capital, LLC, société de consultation en placement et de gestion de fonds, de septembre 2011 à juin 2015. Il a été associé directeur de Saguenay Capital, LLC de janvier 2001 à septembre 2011. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans les domaines du courtage, des marchés financiers internationaux et de la gestion de placements. Il a été pendant de nombreuses années au service de Bankers Trust, où il a occupé des postes de plus en plus importants jusqu'à ce qu'il soit nommé co-chef des Services bancaires d'investissement internationaux et membre du comité de direction. Il siège au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam. Il siège au conseil consultatif international de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Queen's.

Brian E. Walsh
65 ans
(New York) États-Unis

PARTICIPATION AU CONSEIL OU AUX COMITÉS DU CONSEIL ^[1]	RELEVÉ DES PRÉSENCES EN 2018	RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2018
Conseil	12 sur 12	Pour : 94,68 %
Comité de direction	s.o.	
Comité de gouvernance et des mises en candidature	3 sur 3	
Comité des ressources humaines	4 sur 6	
Comité des placements	3 sur 4	
Comité de gestion des risques	4 sur 6	

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

Nombre au 19 février 2019		Nombre au 20 février 2018		Variation	
Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune	Actions ordinaires :	Aucune
Unités d'actions différées ^[2] :	89 902	Unités d'actions différées ^[2] :	76 722	Unités d'actions différées ^[2] :	13 180
Total :	89 902	Total :	76 722	Total :	13 180
Valeur au marché totale des titres détenus^[5]			Actionnariat minimal requis des administrateurs : atteint ou en voie d'être atteint^[6]		
2 692 565 \$			✓		

[1] L'administrateur a siégé à chacun des comités du conseil indiqués pendant la totalité ou une partie de 2018. Le comité de direction ne s'est pas réuni en 2018.

[2] Les administrateurs qui résident au Canada ou aux États-Unis reçoivent la totalité ou une partie de leur provision annuelle et de leurs jetons de présence aux réunions des comités du conseil sous forme d'unités d'actions différées de Lifeco (les « unités d'actions différées ») dans le cadre des régimes d'unités d'actions différées obligatoires et des régimes d'unités d'actions différées facultatifs qui sont décrits à la page 18. Aux fins de ces tableaux, la valeur d'une unité d'action différée correspond à la valeur d'une action ordinaire.

- [3] Ce nombre correspond au nombre d'unités d'actions différées des hauts dirigeants qui ont été attribuées à M. Mahon aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants qui est décrit à la page 23.
- [4] Ce nombre correspond au nombre d'unités d'actions liées au rendement qui ont été attribuées à M. Mahon aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants qui est décrit à la page 23.
- [5] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 19 février 2019, soit 29,95 \$.
- [6] L'actionnariat minimal requis des administrateurs est décrit ci-après.
- [7] La Fiducie familiale résiduaire Desmarais contrôle indirectement les droits de vote de Lifeco. Voir la rubrique « Porteurs principaux des actions comportant droit de vote » à la page 4.
- [8] M^{me} McArthur siège au conseil de Lunera Lighting Inc. (« Lunera »), l'une des sociétés dans lesquelles un des fonds de placement privés gérés par GreenSoil Investments investit. Lunera a entrepris un processus de liquidation volontaire de ses affaires supervisé par le conseil dans le cadre duquel elle prévoit devoir conclure un concordat relativement aux sommes qu'elle doit à ses créanciers non garantis.

ACTIONNARIAT MINIMAL REQUIS DES ADMINISTRATEURS

Depuis 2004, la Société impose des exigences en matière d'actionnariat minimal à ses administrateurs afin de mieux harmoniser leurs intérêts et ceux de ses actionnaires.

Chaque administrateur doit détenir des actions ordinaires ou des unités d'actions différées, ou une combinaison des deux, d'une valeur correspondant au moins à 500 000 \$ au plus tard (i) le 1^{er} juillet 2023 ou (ii) au cinquième anniversaire de la date de son élection au conseil s'il a été élu après le 1^{er} juillet 2018.

Les administrateurs qui siègent aussi au conseil de Great-West Financial et de Putnam doivent détenir des actions ordinaires ou des unités d'actions différées, ou une combinaison des deux, d'une valeur correspondant au moins à 718 750 \$ au plus tard (i) le 1^{er} juillet 2023 ou (ii) au cinquième anniversaire de la date de leur élection au conseil de Great-West Financial et de Putnam s'ils ont été élus après le 1^{er} juillet 2018.

Tous les administrateurs ont atteint ou sont en voie d'atteindre l'actionnariat minimal requis.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La structure de la rémunération des administrateurs de Lifeco est conçue de façon (i) à offrir aux administrateurs une rémunération qui tient compte du temps et des efforts qu'ils consacrent à superviser le bon déroulement des activités de Lifeco, (ii) à harmoniser les intérêts des administrateurs et ceux des actionnaires de Lifeco et (iii) à permettre à Lifeco d'intéresser et de fidéliser des administrateurs qui possèdent les compétences et les connaissances voulues. Étant donné l'envergure et la complexité de Lifeco et de ses filiales, les administrateurs consacrent beaucoup de temps à l'exécution de leurs fonctions.

Le comité des ressources humaines a la responsabilité de recommander au conseil des pratiques en matière de rémunération des administrateurs qui sont appropriées et concurrentielles. En 2018, le comité des ressources humaines a retenu les services de Willis Towers Watson, consultant indépendant, et l'a chargé d'examiner les pratiques de rémunération des administrateurs de Lifeco. Willis Towers Watson a comparé la structure de la rémunération des administrateurs de Lifeco et celle d'un échantillon pertinent de sociétés nord-américaines du secteur des services financiers et a pris en considération les pratiques exemplaires du secteur, le temps que les administrateurs doivent consacrer à leurs fonctions et les responsabilités qui leur incombent. Selon les recommandations du consultant, le conseil a adopté une structure prévoyant le versement d'une rémunération annuelle fixe aux administrateurs. Cette structure est plus facile à administrer et plus simple à décrire et correspond mieux à la politique de rémunération de Lifeco et aux responsabilités qui incombent aux administrateurs. Lifeco n'avait pas modifié ses pratiques de rémunération des administrateurs depuis 2010. Les modifications suivantes ont pris effet le 1^{er} juillet 2018 :

- l'augmentation de la provision annuelle des membres du conseil, qui est passée à 200 000 \$;
- l'instauration d'une provision supplémentaire de 87 500 \$ payable aux administrateurs qui siègent aussi au conseil de Great-West Financial et de Putnam afin de tenir compte du temps et des efforts supplémentaires que ces administrateurs doivent consacrer à leurs fonctions;
- l'adoption d'une nouvelle structure « globale » dans le cadre de laquelle les jetons de présence et les indemnités de déplacement ont été remplacés par les provisions annuelles des membres des comités du conseil qui sont présentées dans le tableau qui figure à la page suivante.

PROVISIONS PAYABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DU CONSEIL

Lifeco et certaines de ses filiales versent actuellement à leurs administrateurs les sommes présentées dans le tableau suivant :

Type de rémunération	Montant
Provision annuelle – membre du conseil ^[1]	200 000 \$
Provision annuelle supplémentaire payables aux administrateurs qui siègent aussi au conseil de Great-West Financial et de Putnam ^[1]	87 500 \$
Provision annuelle – président du conseil ^[2]	100 000 \$
Provision annuelle – présidents des comités du conseil :	
– comité d’audit	30 000 \$
– comité de direction	25 000 \$
– comité des ressources humaines	20 000 \$
– comité des placements	20 000 \$
– comité de gestion des risques	20 000 \$
– comité de révision	10 000 \$
– comité de gouvernance et des mises en candidature	10 000 \$
Provisions annuelles – membre d’un comité du conseil :	
– comité d’audit	20 000 \$
– comité des ressources humaines	15 000 \$
– comité des placements	15 000 \$
– comité de gestion des risques	15 000 \$
– comité de révision	10 000 \$
– comité de direction	7 500 \$
– comité de gouvernance et des mises en candidature	7 500 \$
– sous-comités des placements en capitaux propres de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie	7 500 \$

[1] La moitié (50 %) de la provision annuelle et de la provision annuelle supplémentaire, selon le cas, est versée sous forme d’unités d’actions différées aux administrateurs qui résident au Canada ou aux États-Unis dans le cadre des régimes d’unités d’actions différées obligatoires qui sont décrits ci-après.

[2] Si le président du conseil préside aussi un comité du conseil, il ne touche aucune provision à ce dernier titre.

RÉGIMES D’UNITÉS D’ACTIONS DIFFÉRÉES

Afin de mieux harmoniser les intérêts des administrateurs et ceux de ses actionnaires, Lifeco a établi les régimes d’unités d’actions différées obligatoires et les régimes d’unités d’actions différées facultatifs (respectivement, les « régimes obligatoires » et les « régimes facultatifs ») à l’intention de ses administrateurs. Les régimes obligatoires stipulent que la moitié (50 %) de la provision annuelle de chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit lui être versée sous forme d’unités d’actions différées. Aux termes des régimes facultatifs, chaque administrateur peut choisir de recevoir le solde de la provision annuelle qui lui est versée à titre de membre du conseil et de membre d’un comité du conseil entièrement en unités d’actions différées, entièrement en espèces ou à parts égales en espèces et en unités d’actions différées. Dans les deux cas, le nombre d’unités d’actions différées octroyé est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l’administrateur par le cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse du trimestre d’exercice précédent. Les administrateurs reçoivent des unités d’actions différées supplémentaires à l’égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités en question à la date de versement des dividendes. Au moment où l’administrateur ou, selon le cas, le dirigeant ou l’employé cesse d’exercer ses fonctions au sein de Lifeco ou de l’un ou l’autre des membres de son groupe, il peut faire racheter ses unités d’actions différées en contrepartie d’une somme forfaitaire en espèces établie en fonction du cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX pendant les cinq jours de bourse ayant précédé la date du rachat. En 2018, une tranche de 3 862 193 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d’actions différées.

TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs siègent au conseil de Lifeco et de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Plusieurs administrateurs siègent aussi au conseil de Great-West Financial, de Putnam et d'autres filiales de la Société et la plupart d'entre eux siègent aux comités du conseil de la Société et à ceux de ses filiales principales.

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux personnes qui ont siégé au conseil de Lifeco et de ses filiales (sauf pour ce qui est indiqué à la note [1]) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. La rémunération présentée dans le tableau, qui est exprimée en dollars canadiens, comprend les provisions annuelles, les jetons de présence, les indemnités de déplacement des non-résidents et les provisions des présidents et des membres des comités versés aux administrateurs en contrepartie des services qu'ils ont fournis à titre de membres des conseils et des comités de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, de The Canada Life Group (U.K.) Limited (« Canada Life U.K. »), de Canada Life Limited, de Irish Life Group Limited (« Irish Life Group »), de Irish Life Assurance plc (« Irish Life Assurance »), de Great-West Financial, de Great-West Life & Annuity Insurance Company de New York (« GWL&A NY ») et de Putnam.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ^{[1] [2] [3]}								
Nom	Rémunération gagnée (Lifeco, Great-West, London Life et Canada-Vie)				Toute autre rémunération (Autres filiales) ^[6]			Total (en dollars)
	Somme en espèces (en dollars)	Attributions d'unités d'actions différées – régimes facultatifs ^[4] (en dollars)	Attributions d'unités d'actions différées – régimes obligatoires ^[5] (en dollars)	Somme partielle – rémunération gagnée (en dollars)	Somme en espèces (en dollars)	Attributions d'unités d'actions différées – régimes facultatifs ^[7] (en dollars)	Attributions d'unités d'actions différées – régimes obligatoires ^[7] (en dollars)	
Amend, M.R.	Néant	123 395	76 205	199 600	Néant	Néant	Néant	199 600
Barrett, D.J.	24 500	101 000	75 000	200 500	Néant	Néant	Néant	200 500
Coutu, M.R.	Néant	154 250	75 000	229 250	Néant	74 750	21 875	325 875
Desmarais, A.	Néant	139 972	74 722	214 694	Néant	42 750	21 875	279 319
Desmarais, jr, P.	134 250	Néant	75 000	209 250	55 563	5 188	21 875	291 876
Doer, G.A.	131 000	Néant	75 000	206 000	53 875	Néant	21 875	281 750
Fuller, D.G.	75 000	58 000	75 000	208 000	Néant	Néant	Néant	208 000
Généreux, C.	Néant	176 500	75 000	251 500	Néant	75 875	21 875	349 250
Hošek, C.M. ^[10]	115 500	Néant	75 000	190 500	Néant	Néant	Néant	190 500
Jackson, J.D.A.	154 250	Néant	75 000	229 250	Néant	Néant	Néant	229 250
Lempres, E.C.	134 338	Néant	76 205	210 543	Néant	Néant	Néant	210 543
Madoff, P.B.	123 395	Néant	76 205	199 600	49 656	Néant	28 766	278 022
McArthur, S.J.	59 000	87 500	75 000	221 500	278 128	Néant	Néant	499 628
Orr, R.J.	254 250	Néant	75 000	329 250	76 750	Néant	21 875	427 875
Qureshi, R. ^[9]	17 033	Néant	17 033	34 066	Néant	Néant	Néant	34 066
Raymond, D.M.	93 000	40 000	75 000	208 000	Néant	Néant	Néant	208 000
Ryan, T.T.	Néant	197 889	97 625	295 514	Néant	91 966	28 766	416 246
Selitto, J.J.	192 021	Néant	97 625	289 646	76 954	Néant	28 766	395 366
Singh, J.M. ^[8]	293 106	Néant	Néant	293 106	Néant	Néant	Néant	293 106
Tretiak, G.D.	180 500	Néant	75 000	255 500	65 500	17 125	21 875	360 000
Vanaselja, S.A.	Néant	185 500	75 000	260 500	273 762	Néant	Néant	534 262
Walsh, B.E.	83 928	98 310	97 625	279 863	46 369	53 039	28 766	408 037

[1] La rémunération versée à M. Mahon est présentée dans le tableau récapitulatif de la rémunération à la page 26.

- [2] Le tableau ne tient pas compte du remboursement des frais.
- [3] La rémunération est habituellement versée dans la monnaie du pays où réside l'administrateur, sauf en ce qui concerne M. Singh qui, depuis le 1^{er} juillet 2018, est rémunéré en dollars américains et M^{me} McArthur et M. Vanaselja qui ont été rémunérés en livres sterling ou en euros en contrepartie des services qu'ils ont fournis à titre de membres du conseil de filiales européennes de Lifeco, comme il est décrit à la note [6].
- [4] Il s'agit de la tranche de la provision annuelle des membres du conseil, des jetons de présence et des provisions des présidents des conseils, des présidents des comités et des membres des comités que les administrateurs ont choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes facultatifs.
- [5] Il s'agit de la tranche de la provision annuelle des membres du conseil qui doit leur être versée sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes obligatoires.
- [6] Les sommes indiquées à la colonne « Toute autre rémunération » correspondent aux provisions annuelles, aux jetons de présence, aux indemnités de déplacement des non-résidents et aux provisions des présidents et des membres des comités versés à ces administrateurs en contrepartie des services qu'ils ont fournis à titre de membres des conseils de certaines filiales de Lifeco. MM. Coutu, A. Desmarais, P. Desmarais, jr, Doer, Généreux, Orr, Ryan, Selitto, Tretiak et Walsh et M^{me} Madoff siègent au conseil de Great-West Financial et de Putnam. MM. A. Desmarais, P. Desmarais, jr, Orr, Ryan, Selitto et Walsh siègent au conseil de GWL&A NY. M^{me} McArthur et M. Vanaselja siègent au conseil de Canada Life U.K. et de Canada Life Limited. M^{me} McArthur siège au conseil de Irish Life Group et de Irish Life Assurance.
- [7] Il s'agit de la tranche de la somme indiquée à la colonne « Toute autre rémunération » que les administrateurs reçoivent sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes facultatifs et des régimes obligatoires.
- [8] M. Singh ne peut participer aux régimes obligatoires, étant donné qu'il ne réside ni au Canada ni aux États-Unis.
- [9] M^{me} Rima Qureshi s'est retirée du conseil le 3 mai 2018.
- [10] M^{me} Hošek ne se représentera pas à l'assemblée. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, elle a assisté à 10 réunions du conseil (sur 12), à six réunions du comité d'audit (sur sept) et à trois réunions du comité de révision (sur quatre).

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

La présente rubrique décrit les objectifs du programme de rémunération des hauts dirigeants de Lifeco ainsi que les régimes et les pratiques que celle-ci a adoptés à l'intention des personnes qui, en 2018, occupaient les postes de chef de la direction et de chef des services financiers et des trois autres hauts dirigeants les mieux rémunérés (les « hauts dirigeants désignés ») et les attributions dont ces derniers ont bénéficié :

- **Paul A. Mahon** – Président et chef de la direction de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie
- **Garry MacNicholas** – Vice-président exécutif et chef des services financiers de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie
- **Graham R. Bird** – Vice-président exécutif et chef de l'évaluation des risques de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie
- **Sharon C. Geraghty** – Vice-présidente exécutive et chef du contentieux de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie
- **Raman Srivastava** – Vice-président exécutif et chef des placements, Échelle mondiale de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie

Le programme de rémunération que la Société et ses filiales ont adopté à l'intention de leurs hauts dirigeants a pour but de favoriser l'atteinte des objectifs suivants :

- appuyer l'objectif de Lifeco qui consiste à augmenter la valeur de la participation des actionnaires et des titulaires de police à long terme;
- recruter des dirigeants compétents et expérimentés qui contribueront au succès de Lifeco et de ses filiales, les fidéliser et les rétribuer;
- inciter les dirigeants à atteindre les objectifs annuels fixés quant à leur rendement personnel et aux résultats de leur division et de l'entreprise dans son ensemble;
- promouvoir l'atteinte des objectifs dans le respect du code de conduite de Lifeco;
- fonctionner dans le respect de la réglementation applicable et des pratiques saines en matière de gestion des risques.

Plus précisément, le programme de rémunération des hauts dirigeants récompense les éléments suivants :

- l'excellence dans la conception et l'exécution de stratégies qui augmenteront sensiblement la valeur de la participation des actionnaires et des titulaires de police à long terme;
- la vision de la direction et l'esprit d'entreprise;
- la qualité du processus de prise de décisions;
- la force du leadership;
- le rendement et les résultats à long terme;
- l'amorce et la mise en œuvre d'opérations et d'activités qui augmentent la valeur de la participation des actionnaires et des titulaires de police.

Les comités des ressources humaines de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie supervisent leurs programmes de rémunération des hauts dirigeants respectifs. Les conseils et les comités des ressources humaines de ces sociétés reconnaissent l'importance des décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants et sont déterminés à attribuer une rémunération qui tient compte de la mesure dans laquelle les membres de la direction contribuent à réaliser les objectifs stratégiques de Lifeco et permettent à celle-ci d'atteindre de bons résultats et d'augmenter de façon durable la participation des actionnaires et des titulaires de police.

Les comités des ressources humaines conçoivent et administrent les différents éléments de leurs programmes de rémunération des hauts dirigeants respectifs en s'efforçant d'équilibrer les objectifs à court et à long terme et de faire preuve de prudence lorsqu'ils établissent les critères de rendement, évaluent le rendement et établissent les attributions incitatives. Les comités des ressources humaines révisent à l'occasion la rémunération globale des hauts dirigeants désignés pour vérifier si elle est concurrentielle par rapport au marché et si elle tient compte de leurs responsabilités, de leur expérience et de leur rendement.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Le programme de rémunération des hauts dirigeants comporte six éléments principaux :

- le salaire de base;
- la prime incitative annuelle;
- les unités d'actions;
- les options d'achat d'actions ordinaires;
- les prestations de retraite;
- d'autres avantages.

Les hauts dirigeants désignés ne touchent aucun salaire ni aucune prime de Lifeco. C'est à titre de hauts dirigeants des filiales principales de Lifeco qu'ils ont touché le salaire et la prime indiqués vis-à-vis leur nom dans le tableau récapitulatif de la rémunération (voir la page 26).

Les comités des ressources humaines de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie établissent le salaire de base, la prime incitative annuelle, les unités d'actions et les prestations de retraite dont bénéficieront leurs hauts dirigeants respectifs (y compris les hauts dirigeants désignés), à l'exception du président et chef de la direction, à l'égard duquel ils recommandent le salaire de base, la prime incitative annuelle et les unités d'actions à l'approbation du conseil d'administration pertinent.

Le comité des ressources humaines de Lifeco établit et administre la rémunération à long terme versée sous forme d'options d'achat d'actions ordinaires.

L'objectif premier de chacun des éléments principaux de la rémunération est décrit brièvement dans le tableau suivant :

Élément	Objectif
Salaire de base	Offrir un revenu de base qui tient compte des aptitudes, des compétences, de l'expérience et du rendement du haut dirigeant désigné et des responsabilités rattachées à son poste
Prime incitative annuelle	Offrir des attributions en espèces qui tiennent compte du rendement du haut dirigeant désigné et des résultats de l'entreprise pour l'exercice
Unités d'actions	Offrir des attributions qui profitent à leur titulaire au fil du temps et harmonisent les intérêts à moyen terme des hauts dirigeants désignés et les intérêts des actionnaires
Options d'achat d'actions	Offrir des attributions qui profitent à leur titulaire au fil du temps et harmonisent les intérêts à long terme des hauts dirigeants désignés et les intérêts des actionnaires
Prestations de retraite	Tenir lieu de revenu après le départ à la retraite
Autres avantages	Offrir une protection adéquate en cas de maladie, d'invalidité ou de décès et d'autres avantages qui visent à renforcer l'aspect concurrentiel de la rémunération totale et qui sont généralement offerts sur le marché

SALAIRE DE BASE

Le salaire de base des hauts dirigeants désignés est établi chaque année en fonction des responsabilités rattachées à leur poste, de leurs aptitudes, de leurs compétences, de leur expérience et de leur rendement, ainsi que de la conjoncture du marché. De plus, le salaire tient compte des données sur le marché recueillies par les filiales de la Société ou par des conseillers professionnels externes en rémunération.

PRIME INCITATIVE ANNUELLE

Dans le but de lier la rémunération des hauts dirigeants désignés aux résultats de Lifeco et de ses filiales, la Société offre aux hauts dirigeants désignés la possibilité de toucher une prime incitative annuelle. Les objectifs sont fixés au début de chaque année et regroupent les éléments suivants :

- des objectifs financiers, y compris ceux qui sont liés au bénéfice d'exploitation, à la croissance rentable et à la discipline financière de Lifeco ou de ses filiales ou d'une unité d'exploitation de celles-ci;
- certains objectifs personnels, par exemple ceux qui sont liés aux initiatives stratégiques et aux initiatives prises et au comportement adopté en matière de leadership, de gestion des risques et de conformité.

Dans le cas du président et chef de la direction, la moitié de sa prime incitative annuelle est fondée sur l'atteinte d'objectifs personnels stipulés, et l'autre moitié, sur l'atteinte des objectifs financiers de Lifeco par rapport aux cibles fixées. Les objectifs personnels ont trait aux éléments suivants et ont été pondérés comme suit : la stratégie (40 %), le leadership (20 %), la gestion des résultats de l'entreprise (15 %), la gestion des risques et la conformité (15 %) et la gestion des immobilisations et des finances (10 %).

Les primes possibles des hauts dirigeants désignés sont exprimées en pourcentage du salaire de base et peuvent varier, comme l'indique le tableau suivant :

Poste occupé	Pourcentage du salaire de base si les cibles sont atteintes	Pourcentage maximal du salaire de base
Président et chef de la direction de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie	100 %	200 %
Vice-président exécutif et chef des services financiers de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie	80 %	120 %
Vice-président exécutif et chef de l'évaluation des risques de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie	100 %	150 %
Vice-présidente exécutive et chef du contentieux de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie	70 %	105 %
Vice-président exécutif et chef des placements, Échelle mondiale de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie	100 %	150 %

Si les résultats sont inférieurs aux cibles de rendement fixées, les hauts dirigeants désignés pourraient toucher des primes moindres ou encore ne pas toucher de prime.

À l'occasion, des primes spéciales peuvent être versées dans le cadre d'opérations importantes comme des acquisitions.

UNITÉS D' ACTIONS

Afin d'intégrer une composante à moyen terme au programme de rémunération, la Société permet aux hauts dirigeants désignés de participer au régime d'unités d'actions de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie (le « régime d'unités d'actions des hauts dirigeants »). Conformément à ce régime, les comités des ressources humaines pertinents peuvent attribuer des unités d'actions théoriques (les « unités d'actions liées au rendement ») aux hauts dirigeants désignés (la valeur d'une unité d'action liée au rendement à une date donnée est fondée sur le cours des actions ordinaires à la TSX). En règle générale, le nombre d'unités d'actions liées au rendement qui sont attribuées est lié au salaire de base des hauts dirigeants désignés et à leur apport à Lifeco et à ses filiales en exploitation principales. Chaque unité d'action liée au rendement est assujettie à une période d'acquisition des droits de trois ans et est payable sous réserve de la continuation de l'emploi et de certaines autres conditions en matière d'acquisition des droits. Le nombre d'unités d'actions liées au rendement peut être rajusté au moment de l'acquisition des droits selon un facteur de rendement, qui tient compte du rendement annuel donné sur plusieurs années, et la fluctuation du cours des actions ordinaires et des dividendes théoriques. Dans le cadre du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, des unités d'actions théoriques spéciales (les « unités d'actions faisant l'objet de restrictions ») peuvent aussi être attribuées dans certaines circonstances, par exemple pour compenser la valeur d'une attribution à laquelle un haut dirigeant désigné a dû renoncer quand il a quitté son emploi antérieur pour se joindre à Lifeco. Ces unités deviennent acquises à leur titulaire au plus tard au troisième anniversaire de la date de l'octroi et leur nombre peut être rajusté au moment de l'acquisition des droits selon la fluctuation du cours des actions ordinaires et des dividendes théoriques. À l'occasion, des attributions d'unités d'actions liées au rendement ou d'unités d'actions faisant l'objet de restrictions peuvent être faites dans le cadre d'opérations ou d'initiatives importantes.

Les hauts dirigeants désignés qui participent au régime d'unités d'actions des hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs unités d'actions liées au rendement sous forme d'unités d'actions différées des hauts dirigeants; ils ont aussi la possibilité de choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs primes en espèces annuelles sous forme d'unités d'actions différées des hauts dirigeants, auquel cas celles-ci ne leur seront réglées qu'après leur départ.

OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS

Le régime d'options d'achat d'actions de Lifeco (le « régime d'options d'achat d'actions »), qui a été approuvé par les actionnaires à l'assemblée annuelle du 24 avril 1996, constitue la composante à long terme du programme de rémunération des hauts dirigeants désignés.

Le comité des ressources humaines de Lifeco a la responsabilité d'octroyer des options aux participants aux termes du régime d'options d'achat d'actions. En règle générale, il effectue ces octrois chaque année. Il tient compte des fonctions et des responsabilités des participants et de l'apport de ces derniers à la réussite de la Société et de ses filiales pour établir si des options doivent être octroyées et, le cas échéant, le nombre d'options à octroyer. L'octroi d'options est assujéti aux modalités du régime d'options d'achat d'actions ainsi qu'aux autres modalités, s'il y a lieu, qui sont stipulées par le comité des ressources humaines au moment de l'octroi. Les options octroyées avant le 1^{er} janvier 2019 sont acquises à leur titulaire sur une période de cinq ans. En 2018, le comité des ressources humaines a approuvé une modification du calendrier d'acquisition des droits sur les options à des fins d'harmonisation avec les pratiques en vigueur sur le marché. Par conséquent, les options octroyées à compter du 1^{er} janvier 2019 sont acquises à leur titulaire à raison de 50 % au troisième et au quatrième anniversaires de la date de l'octroi, respectivement. Les options doivent être levées à l'intérieur de la période de 10 ans suivant la date de l'octroi.

Le comité des ressources humaines estime que les mesures incitatives à long terme que sont les options d'achat d'actions prévoyant un mode d'acquisition différée sont des outils qui jouent un rôle important dans la fidélisation des hauts dirigeants clés et l'harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et de ceux des actionnaires de Lifeco et contribuent à l'atteinte des résultats obtenus par Lifeco et ses filiales.

PRESTATIONS DE RETRAITE

La Great-West et la Canada-Vie offrent des régimes de retraite aux hauts dirigeants désignés. Les dispositions principales de ces régimes de retraite sont décrites aux pages 30 et 31. Les objectifs de ces régimes sont les suivants :

- offrir des prestations de retraite adéquates et concurrentielles aux hauts dirigeants qui ont consacré une partie importante de leur vie professionnelle à la Société ou à l'une de ses filiales;
- inciter les hauts dirigeants désignés à demeurer au service de la Société ou de l'une de ses filiales pendant la période d'acquisition prévue par ces régimes de retraite;
- compléter les prestations prévues par les régimes de retraite enregistrés afin d'intéresser des hauts dirigeants.

AUTRES AVANTAGES

La Great-West, la London Life et la Canada-Vie offrent une assurance-maladie, une assurance-vie, une assurance-accidents et une assurance-invalidité aux hauts dirigeants désignés ainsi qu'à tous leurs employés dans le cadre du même programme.

La Great-West et la London Life offrent également à leurs employés un régime d'achat d'actions, aux termes duquel M^{me} Geraghty et MM. Mahon, Bird et Srivastava peuvent acheter des actions de Lifeco au moyen de retenues salariales. Dans le cadre de ce régime, la Great-West et la London Life versent des cotisations correspondant à 50 % de la cotisation du participant (sous réserve d'une cotisation salariale pouvant aller jusqu'à 5 % du salaire), qui sert à acheter des actions de Lifeco. Tous les employés de la Great-West et de la London Life peuvent participer à ce régime selon des modalités similaires.

Les hauts dirigeants désignés sont aussi admissibles à un nombre restreint d'avantages indirects offerts par la Great-West, la London Life et la Canada-Vie.

ACTIONNARIAT MINIMAL REQUIS

Les comités des ressources humaines estiment que le président et chef de la direction et certains autres hauts dirigeants devraient être propriétaires d'un nombre appréciable d'actions de Lifeco afin que leurs intérêts correspondent plus étroitement à ceux des actionnaires de Lifeco.

Par conséquent, le président et chef de la direction est tenu de conserver une participation en actions d'une valeur correspondant au quintuple de son salaire de base annuel. En outre, certains autres hauts dirigeants, y compris les dirigeants des secteurs d'activité clés de Lifeco, sont tenus de conserver une participation en actions d'une valeur correspondant à deux fois et demie leur salaire de base annuel. Cette participation peut se composer d'actions ou d'unités d'actions accumulées aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, des régimes d'unités d'actions différées des administrateurs et du régime d'achat d'actions et de celles que le haut dirigeant détient à titre personnel.

M. Mahon excède actuellement l'actionnariat minimal requis qui s'applique à lui, tout comme d'autres hauts dirigeants qui y sont assujéttis. Voir les antécédents professionnels de M. Mahon, y compris les titres qu'il détient, à la rubrique « Élection des administrateurs – Candidats à l'élection au conseil ».

GESTION DES RISQUES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les comités des ressources humaines examinent les répercussions des risques qui pourraient découler des politiques et des pratiques en matière de rémunération de la Société et de ses filiales principales. À cette fin, ils repèrent les politiques ou les pratiques en matière de rémunération qui pourraient inciter les hauts dirigeants à prendre des risques inappropriés ou excessifs et définissent et atténuent les risques qui en découlent et qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur la Société et ses filiales.

Les comités des ressources humaines évaluent périodiquement leurs politiques et leurs pratiques en matière de rémunération par rapport à ces risques et rencontrent le chef de l'évaluation des risques chaque année en vue d'examiner l'évaluation que ce dernier fait de la mesure dans laquelle la politique et les pratiques en matière de rémunération de la Société cadrent avec les principes de saines pratiques en matière de rémunération adoptés par le Conseil de stabilité financière (le « CSF »). Le chef de l'évaluation des risques peut également recommander des rajustements de la rémunération aux comités des ressources humaines après avoir étudié l'effet de certains facteurs de risque clés, y compris la mesure dans laquelle les limites applicables en matière de propension au risque et de tolérance au risque sont respectées en ce qui a trait aux risques liés au marché, à la liquidité, à la solvabilité, à l'assurance et à l'exploitation. Les comités des ressources humaines estiment que les politiques et les pratiques en matière de rémunération de la Société et de ses filiales principales se conforment dans les grandes lignes aux principes du CSF et ne sont pas de nature à inciter à la prise de risques inappropriés ou excessifs.

En outre, les hauts dirigeants désignés sont assujettis à des exigences minimales en matière d'acquisition différée de la rémunération incitative qui cadrent avec les principes du CSF et les attributions incitatives sur lesquelles ils n'ont pas acquis les droits ou qu'ils n'ont pas levées peuvent être réduites ou annulées s'ils se sont conduits d'une manière répréhensible, si les résultats ou les états financiers doivent être redressés ou si leur gestion des risques a présenté des lacunes ou des insuffisances.

Les comités des ressources humaines estiment que le fait que Lifeco soit une société de portefeuille du secteur des services financiers et que bon nombre de ses filiales en exploitation principales soient des institutions financières réglementées, qui ont toutes un actionnaire majoritaire ayant une vision à long terme, atténue le risque que les hauts dirigeants exposent la Société ou ses filiales à des risques inappropriés ou excessifs. Comme il est indiqué ci-dessus, les politiques et les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société et de ses filiales ont été conçus en vue d'appuyer l'objectif de la Société, qui consiste à augmenter la valeur de la participation des actionnaires et des titulaires de police à long terme.

Comme il est décrit aux pages 22 et 23, les primes incitatives annuelles sont établies en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont bon nombre ont trait aux résultats financiers globaux de Lifeco ou de ses filiales en exploitation principales et ne peuvent subir l'influence directe, à un degré appréciable, de l'un ou l'autre des hauts dirigeants désignés. Les comités des ressources humaines estiment donc que le programme de primes incitatives annuelles n'incite pas à la prise de risques inappropriés à court terme. Comme il est décrit à la page 23, le régime d'unités d'actions des hauts dirigeants oblige ces derniers à détenir leurs unités d'actions liées au rendement pendant au moins trois ans avant de pouvoir acquérir quelque droit que ce soit sur celles-ci, ce qui a également pour effet de les dissuader de prendre des risques inappropriés ou excessifs dans le but d'améliorer les résultats à court terme. En outre, une tranche importante de la rémunération des hauts dirigeants (y compris les hauts dirigeants désignés) leur est versée sous forme d'options d'achat d'actions qui ont habituellement une durée de 10 ans et qui sont assujetties à des critères d'acquisition des droits sur plusieurs années. De l'avis des comités des ressources humaines, étant donné que les titulaires ne peuvent profiter de leurs options d'achat d'actions que si la valeur de la participation des actionnaires augmente à long terme, les dirigeants ne sont pas tentés de prendre des mesures qui seraient avantageuses à court terme, mais qui pourraient exposer la Société à des risques inappropriés ou excessifs à long terme.

Les administrateurs et les hauts dirigeants désignés sont également assujettis à la politique en matière d'opérations et de déclarations d'initiés de la Société (la « politique relative aux opérations d'initiés »). Cette politique interdit aux administrateurs et aux hauts dirigeants désignés d'acheter des instruments financiers, y compris, pour plus de précision, des contrats à terme variables prépayés, des swaps sur actions, des tunnels ou des parts de fonds d'échange (*exchange funds*), qui sont conçus en vue de couvrir ou de compenser une diminution de la valeur au marché des actions (ou d'équivalents comme des unités d'actions différées ou des unités d'actions liées au rendement, dont la valeur découle de celle de leurs actions) que Lifeco ou l'une ou l'autre de ses filiales leur a octroyées à titre de rémunération. Elle interdit également à ces personnes d'acheter ou de vendre des titres de Lifeco ou des membres de son groupe qui sont des sociétés ouvertes dans le but de les revendre ou de les racheter à l'intérieur d'un délai de six mois en prévision d'une augmentation ou d'une chute à court terme du cours de ces titres ou de vendre de tels titres de manière générale, directement ou indirectement, si elles n'en sont pas propriétaires ou n'en ont pas payé le prix d'achat en totalité.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau et les notes qui suivent présentent la totalité de la rémunération versée, attribuée ou offerte d'une autre manière aux hauts dirigeants désignés en 2018, ou gagnée par ceux-ci, en contrepartie des services qu'ils ont fournis ou fourniront à Lifeco et à ses filiales. Les sommes sont exprimées en dollars canadiens.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (en dollars)	Attributions à base d'actions ^[2] (en dollars)	Attributions à base d'options ^[5] (en dollars)	Rémunération aux termes des régimes incitatifs annuels autres qu'à base d'actions ^[6] (en dollars)	Valeur des régimes de retraite (en dollars)	Toute autre rémunération ^[7] (en dollars)	Total de la rémunération (en dollars)
Mahon, P.A. Président et chef de la direction de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie	2018	1 223 400	1 368 006 1 600 000 ^[3] 96 875 ^[4]	911 934	1 770 000	(69 286)	185 875 ^[8] 29 611 ^[9]	7 116 415
	2017	1 184 423	1 316 689 750 000 ^[3] 50 000 ^[4]	874 000	1 871 388	1 597 746	180 000 ^[8] 28 383 ^[9]	7 852 629
	2016	1 135 327	1 100 015 50 000 ^[4]	750 024	1 762 595	1 055 597	184 000 ^[8] 26 606 ^[9]	6 064 164
MacNicholas, G. Vice-président exécutif et chef des services financiers de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie	2018	669 615	467 314	311 507	682 435	266 144	Néant	2 397 015
	2017	649 615	453 380	302 250	682 486	230 432	Néant	2 318 163
	2016	629 108	377 985	268 488	634 265	339 320	Néant	2 249 166
Bird, G.R. Vice-président exécutif et chef de l'évaluation des risques de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie	2018	639 423	662 413	441 784	807 898	100 519	15 240 ^[9]	2 267 277
	2017	609 615	631 352	420 900	808 714	96 325	14 734 ^[9]	2 581 640
	2016	589 385	530 999	368 676	744 627	121 388	13 750 ^[9]	2 368 825
Geraghty, S.C. Vice-présidente exécutive et chef du contentieux de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie ^[1]	2018	542 308	2 086 047	324 115	507 034	54 231	Néant	3 513 735
Srivastava, R. Vice-président exécutif et chef des placements, Échelle mondiale de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie ^[1]	2018	569 808	1 025 996	683 950	1 101 676	67 319	14 269 ^[9]	3 463 018
	2017	183 077	3 615 002	Néant	1 124 200	18 308	3 769 ^[9]	4 944 356

[1] M^{me} Geraghty a été embauchée à titre de vice-présidente exécutive et chef du contentieux en date du 29 janvier 2018. M. Srivastava a été embauché à titre de vice-président exécutif et chef des placements, Échelle mondiale en date du 28 août 2017.

[2] Sauf indication contraire, ces attributions à base d'actions sont des unités d'actions liées au rendement attribuées aux hauts dirigeants désignés aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants. Les chiffres indiqués correspondent à la valeur des attributions calculée d'après la valeur au marché moyenne des actions ordinaires établie conformément au régime d'unités d'actions des hauts dirigeants. M. Srivastava a reçu 102 350 unités d'actions faisant l'objet de restrictions d'une valeur de 3 615 002 \$ aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, ce qui avait pour but de compenser la valeur de la rémunération à laquelle il a dû renoncer quand il a quitté son emploi antérieur pour se joindre à Lifeco en 2017. Selon ses conditions d'emploi, M^{me} Geraghty a droit à deux attributions de transition uniques sous forme d'unités d'actions faisant l'objet de restrictions sur lesquelles elle acquerra les droits en 2019 et en 2020; la valeur de ces deux attributions à la date de l'octroi totalisait 1 600 000 \$.

[3] Le conseil, selon la recommandation du comité des ressources humaines, a attribué à M. Mahon des unités d'actions différées des hauts dirigeants d'une valeur de 1 600 000 \$ et de 750 000 \$ en reconnaissance du leadership dont celui-ci a fait preuve en 2018 et en 2017, respectivement, dans le cadre de plusieurs initiatives transformatrices majeures. Les droits sur l'attribution de 2018 lui seront acquis en 2022, et les droits sur l'attribution de 2017, en 2021, sous réserve, dans les deux cas, de l'évaluation que fera le conseil du leadership dont il aura fait preuve dans le cadre des initiatives transformatrices et des résultats qui en découleront sur le plan commercial. Le montant du règlement des attributions acquises à M. Mahon pourra

se situer à l'intérieur d'une fourchette allant de zéro à 150 % du nombre total d'unités d'actions attribuées. Les unités d'actions différées des hauts dirigeants sont assorties de dividendes théoriques, qui sont versés sous forme d'unités d'actions supplémentaires pendant la période d'acquisition des droits et peuvent être réglés seulement une fois que M. Mahon aura acquis les droits sur ces unités d'actions et qu'il cessera d'être au service de la Société, sauf s'il fait l'objet d'un congédiement motivé.

- [4] Ces attributions à base d'actions correspondent à la tranche de la provision annuelle qui doit être versée à M. Mahon sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes obligatoires en contrepartie des services que celui-ci fournit à titre d'administrateur de Lifeco et de certaines de ses filiales.
- [5] La valeur des attributions à base d'options faites en 2018 tient compte d'une juste valeur estimative constante correspondant à 15 % de la valeur nominale des actions sous-jacentes aux options au moment de l'octroi, qui a été adoptée en 2017 aux fins du calcul des octrois d'options correspondant à la valeur de la rémunération cible. La Société a choisi d'utiliser cette estimation de la juste valeur constante parce qu'elle considère l'octroi d'options d'achat d'actions aux termes du régime d'options d'achat d'actions comme un élément de rémunération à long terme qui doit être évalué sur plusieurs années. L'estimation de la valeur de cette rémunération diffère de la valeur comptable calculée selon le modèle de Black et Scholes; étant donné qu'en 2018, la juste valeur de la rémunération est supérieure à la juste valeur comptable, la Société a attribué un nombre d'options moins élevé que celui qu'elle aurait attribué si elle avait fondé ses calculs sur la juste valeur comptable.
- Conformément à la norme internationale d'information financière 2, intitulée *Paiement fondé sur des actions*, les options doivent être considérées comme des charges selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. La juste valeur comptable de chaque attribution est établie à la date de l'octroi et est amortie sur la période d'acquisition des droits pertinente. Bien que le modèle de Black et Scholes serve aussi à calculer la juste valeur comptable, les hypothèses posées aux fins du calcul de la juste valeur comptable sont fondées sur une durée prévue de huit ans plutôt que la durée complète de 10 ans des options. Cette hypothèse est conforme à la norme 2 et tient compte des options annulées ainsi que de la fréquence habituelle à laquelle les hauts dirigeants de la Société lèvent leurs options. En outre, la valeur comptable est fondée sur la juste valeur à la date de l'octroi plutôt que sur la juste valeur moyenne à long terme utilisée aux fins de la rémunération. La valeur comptable des options octroyées en 2018 s'est établie à 1,17 \$ (3,4 % du prix de levée) et, en 2017, à 2,83 \$ (7,7 % du prix de levée); les chiffres de 2016 tiennent compte de la juste valeur comptable.
- [6] Il s'agit de primes versées dans le cadre du programme de primes incitatives annuelles. Conformément à son contrat de travail, la prime que M. Srivastava a touchée pour 2017 n'a pas été calculée proportionnellement à la partie de l'exercice pendant laquelle il a été au service de Lifeco, ce qui avait pour but de compenser la valeur de la rémunération à laquelle il a dû renoncer quand il a quitté son emploi antérieur pour se joindre à la Société. Les hauts dirigeants désignés suivants ont choisi de toucher les tranches suivantes de leurs primes incitatives annuelles sous forme de rémunération différée : M. Mahon : 327 166 \$ en 2016; M. Bird : 403 949 \$ en 2018, 404 357 \$ en 2017 et 372 313 \$ en 2016.
- [7] L'ensemble des avantages indirects et autres avantages personnels consentis à chacun des hauts dirigeants désignés en 2018 n'a pas dépassé le moindre de 50 000 \$ et de 10 % du total du salaire.
- [8] Il s'agit de la rémunération versée (sauf la tranche de la provision annuelle qui doit être versée sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes obligatoires qui est indiquée dans la colonne des attributions à base d'actions) à M. Mahon à titre d'administrateur de Lifeco et de certaines de ses filiales, que celui-ci a choisi de recevoir en totalité sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes facultatifs.
- [9] Il s'agit de cotisations de contrepartie versées par la Great-West dans le cadre du régime d'actionnariat des employés de la Great-West.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES DES RÉGIMES INCITATIFS

Comme il est décrit aux pages 23 et 24, Lifeco a un régime d'options d'achat d'actions auquel participent certains des dirigeants et des employés de Lifeco et de ses filiales. Les administrateurs qui ne sont pas des employés ne sont pas admissibles au régime. Un nombre maximal de 65 000 000 d'actions ordinaires, soit 6,58 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco au 31 décembre 2018, peuvent être émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. Au 31 décembre 2018, 40 688 864 actions ordinaires, soit 4,12 % des actions ordinaires en circulation de la Société, avaient été émises aux termes de ce régime et 6 550 390 actions ordinaires, soit 0,66 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco, avaient été émises aux termes d'un ancien régime d'options d'achat d'actions de CFCV dont Lifeco a pris les obligations en charge au moment où elle a acquis CFCV (l'« ancien régime d'options de CFCV »). Aucune option n'est en circulation et aucun octroi ne sera fait aux termes de l'ancien régime d'options de CFCV.

Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés (au sens des règles applicables de la TSX) à quelque moment que ce soit dans le cadre de la levée des options émises et en circulation conformément au régime d'options d'achat d'actions et de tout autre mécanisme de rémunération en titres (également au sens des règles applicables de la TSX) de Lifeco ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de Lifeco, et le nombre d'actions ordinaires émises aux initiés au cours d'une période de un an dans le cadre de la levée des options émises et en circulation conformément au régime d'options d'achat d'actions et de tout autre mécanisme de rémunération en titres de Lifeco ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de Lifeco. Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, au plus 5 % des actions ordinaires en circulation peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne.

Le comité des ressources humaines établit les personnes qui bénéficieront de l'octroi d'options et fixe le prix de levée des options, qui ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré de l'action ordinaire à la TSX pendant la période de cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'octroi. En règle générale, les options octroyées avant le 1^{er} janvier 2019 peuvent être levées à raison de 20 % par année dès le premier anniversaire de la date de l'octroi. Les options octroyées à compter du 1^{er} janvier 2019 sont acquises à leur titulaire à raison de 50 % au troisième et au quatrième anniversaires de la date de l'octroi, respectivement.

En règle générale, les options expirent 10 ans après la date de l'octroi; toutefois, si les options devaient expirer pendant une période d'interdiction des opérations ou dans les 10 jours ouvrables suivant la fin d'une telle période, leur date d'expiration serait prorogée jusqu'au dixième jour ouvrable suivant la date d'expiration de la période d'interdiction des opérations. En cas de décès ou de cessation d'emploi d'un participant, la période durant laquelle les options peuvent être levées est habituellement réduite selon les circonstances du décès ou de la cessation d'emploi. Les participants peuvent céder leurs options uniquement par testament ou conformément aux lois successorales. La Société ne procure aucune aide financière aux participants en vue de leur permettre d'acheter des actions ordinaires aux termes du régime d'options d'achat d'actions.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que le conseil peut modifier le régime ou y mettre fin. Toutefois, certaines modifications stipulées du régime d'options d'achat d'actions (ou des options octroyées aux termes de ce régime) doivent être approuvées par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de premier rang, y compris l'augmentation du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime, la réduction du prix de levée d'une option en circulation, la prorogation de la date d'expiration d'une option en circulation, l'octroi d'une option dont la date d'expiration se situe plus de 10 ans après la date de l'octroi, l'octroi au conseil du pouvoir de permettre que des options soient cédées, l'ajout des administrateurs qui ne sont pas des employés à la catégorie de participants admissibles ou la modification du pourcentage maximal d'actions ordinaires qui peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne ou aux initiés.

Le tableau suivant présente sommairement les taux d'offre excédentaire, de dilution et d'absorption relatifs au régime d'options d'achat d'actions au cours des trois dernières années.

	Description	Nombre d'options au 31 décembre 2018	Nombre d'options exprimé en pourcentage du nombre d'actions ordinaires en circulation		
			2018	2017	2016
Taux d'offre excédentaire	Options en circulation qui n'ont pas été levées et options pouvant servir à des octrois ^[1] ^[2]	24 311 136	2,46 %	2,57 %	3,00 %
Taux de dilution	Options en circulation qui n'ont pas été levées ^[1]	14 057 515	1,42 %	1,36 %	1,68 %
Taux d'absorption	Options octroyées chaque année ^[3]	2 133 800	0,22 %	0,18 %	0,32 %

[1] Les taux d'offre excédentaire et de dilution sont exprimés en pourcentage du nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice applicable.

[2] Pour plus de précision, ces chiffres ne tiennent pas compte des options déjà émises aux termes de l'ancien régime d'options de CFCV. Aucune option n'est en circulation et aucun octroi ne sera fait aux termes de l'ancien régime d'options de CFCV.

[3] Le taux d'absorption est exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice applicable.

ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS ET À BASE D' ACTIONS EN COURS

Le tableau suivant présente, pour chacun des hauts dirigeants désignés, à l'égard de chaque attribution, des renseignements sur toutes les options qui n'avaient pas été levées et sur toutes les attributions à base d'actions qui avaient été faites au 31 décembre 2018. Les options ont été octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions et les attributions à base d'actions correspondent aux unités d'actions liées au rendement qui ont été attribuées aux termes du régime d'unités d'actions des hauts dirigeants, comme il est décrit à la page 23.

Nom	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	Prix de levée par option (en dollars)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non levées ^[1] (en dollars)	Nombre d'unités d'actions non acquises	Valeur au marché ou valeur de règlement des unités d'actions non acquises ^[1] (en dollars)	Valeur au marché ou valeur de règlement des unités d'actions acquises non réglées ou non distribuées ^[1] (en dollars)
Mahon, P.A.	65 300	27,15750	28 février 2021	66 769	104 308	2 939 404	1 280 654
	88 500	23,16475	28 février 2022	443 850			
	77 600	27,12800	28 février 2023	81 635			
	21 500	28,36298	13 mai 2023	Néant			
	84 000	31,13600	29 février 2024	Néant			
	109 400	30,33400	20 mai 2024	Néant			
	181 800	35,62000	28 février 2025	Néant			
	189 400	34,67706	28 février 2026	Néant			
	165 500	36,86915	28 février 2027	Néant			
	173 600	34,20863	29 février 2028	Néant			
MacNicholas, G.	20 200	27,13407	29 février 2020	21 128	28 058	790 686	446 722
	15 700	27,15750	28 février 2021	16 053			
	24 800	23,16475	28 février 2022	124 378			
	22 000	27,12800	28 février 2023	23 144			
	25 900	31,13600	29 février 2024	Néant			
	65 000	35,62000	28 février 2025	Néant			
	67 800	34,67706	28 février 2026	Néant			
	57 000	36,86915	28 février 2027	Néant			
	59 300	34,20863	29 février 2028	Néant			
Bird, G.R.	111 905	35,62000	28 février 2025	Néant	39 422	1 110 919	628 481
	93 100	34,67706	28 février 2026	Néant			
	79 400	36,86915	28 février 2027	Néant			
	84 100	34,20863	29 février 2028	Néant			
Geraghty, S.C.	61 700	34,20863	29 février 2028	Néant	62 424	1 759 113	Néant
Srivastava, R.	130 200	34,20863	29 février 2028	Néant	103 360	2 912 691	Néant

[1] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2018, soit 28,18 \$.

VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE EN 2018

Le tableau suivant présente, pour chacun des hauts dirigeants désignés, la valeur globale qu'ils auraient réalisée s'ils avaient levé les options d'achat d'actions sur lesquelles ils ont acquis les droits en 2018 aux dates d'acquisition des droits en question. Le tableau présente également la rémunération totale gagnée aux termes des régimes incitatifs autres qu'à base d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui a déjà été présentée dans la colonne de la rémunération aux termes des régimes incitatifs annuels autres qu'à base d'actions du tableau récapitulatif de la rémunération à la page 26.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits en 2018 (en dollars)	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits en 2018 (en dollars)	Rémunération aux termes des régimes incitatifs autres qu'à base d'actions – Valeur gagnée en 2018 (en dollars)
Mahon, P.A.	231 059	1 280 654	1 770 000
MacNicholas, G.	40 666	446 722	682 435
Bird, G.R.	Néant	628 481	807 898
Geraghty, S.C.	Néant	Néant	507 034
Srivastava, R.	Néant	Néant	1 101 676

PRESTATIONS DE RETRAITE

La Great-West et la Canada-Vie offrent des régimes de retraite à prestations déterminées à leurs employés respectifs, lesquels prévoient le versement de prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service ouvrant droit à pension et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les prestations annuelles qu'un employé peut toucher aux termes des régimes de retraites enregistrés à prestations déterminées de la Great-West et de la Canada-Vie sont assujetties aux plafonds prévus par la loi.

La Great-West offre un régime de retraite enregistré avec composante à cotisations déterminées aux employés qui sont en service depuis le 1^{er} janvier 2013. Aux termes de ce régime, les employés doivent cotiser 3 % de leur rémunération ouvrant droit à pension pendant les dix premières années de service et 4 % de celle-ci par la suite. La Great-West égale la cotisation de l'employé. Les employés peuvent verser des cotisations facultatives supplémentaires allant de 1 % à 5 % pendant les 10 premières années de service et de 1 % à 6 % par la suite; le pourcentage choisi doit être un nombre entier. La Great-West verse une cotisation correspondant à 25 % de la cotisation facultative supplémentaire de l'employé pendant les cinq premières années de service et à 50 % par la suite. Les cotisations totales versées au compte de l'employé pendant une année civile sont assujetties aux plafonds prévus par la loi. Les cotisations sont investies dans les moyens de placement choisis par l'administrateur du régime conformément aux directives de l'employé. Toutes les cotisations deviennent acquises à l'employé immédiatement et, au moment de son départ à la retraite, l'employé peut transférer la valeur cumulée de son compte à un compte de retraite immobilisé ou s'en servir pour acheter une rente viagère.

La Canada-Vie offre un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées à certains de ses employés dont les prestations payables aux termes de son régime de retraite enregistré à prestations déterminées sont limitées par la loi. La Great-West offre à certains de ses hauts dirigeants et des hauts dirigeants de la London Life et de la Canada-Vie un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées, qui prévoit le versement de prestations de retraite qui excèdent les plafonds prévus par la loi, de sorte que la pension annuelle totale payable aux termes de tous les régimes de retraite corresponde à 2 % de la rémunération moyenne de fin de carrière pour toutes les années de service ouvrant droit à pension (jusqu'à concurrence de 32,5 ans), réduite à l'âge de 65 ans du montant de la pension maximale payable aux termes du Régime de pensions du Canada à ce moment-là. Les participants au régime de retraite complémentaire à prestations déterminées de la Great-West sont désignés par voie de résolution du comité des ressources humaines de la Great-West, qui peut révoquer l'adhésion d'un participant à sa discrétion.

La Great-West offre aussi à certains de ses hauts dirigeants un régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées, qui prévoit le versement de prestations de retraite qui excèdent les plafonds que la loi impose aux régimes enregistrés du même type. Les cotisations théoriques de la Great-West sont versées aux comptes des employés. Comme dans le cas du régime de retraite enregistré, les cotisations théoriques sont investies dans les moyens de placement choisis par l'administrateur du régime conformément aux directives de l'employé.

M. Mahon participe au régime de retraite enregistré à prestations déterminées et au régime de retraite complémentaire à prestations déterminées de la Great-West. M. MacNicholas participe au régime de retraite enregistré à prestations déterminées de la Canada-Vie, au régime de retraite complémentaire à prestations déterminées sans accumulation future des prestations de la Canada-Vie et au

régime de retraite complémentaire à prestations déterminées de la Great-West. La rémunération moyenne de fin de carrière qui sert à établir le montant des prestations de retraite globales au moment du départ à la retraite correspond à la moyenne du salaire régulier et des primes des trois années consécutives les mieux rémunérées sur les dix dernières années de service, mais, aux fins de ce calcul, la tranche de la prime prise en considération ne peut excéder 125 % du salaire régulier que le participant a touché l'année précédente. Le participant a le droit de toucher une pension non réduite aux termes du régime de retraite complémentaire à prestations déterminées de la Great-West à la première des dates suivantes, soit la date à laquelle il atteint l'âge de 62 ans, s'il compte au moins 30 années de service révolues, ou la date à laquelle il atteint l'âge de 65 ans. Si le participant ne remplit pas ces exigences en matière d'acquisition des droits à la date de son départ à la retraite, il n'aura droit à aucune prestation à partir du régime de retraite complémentaire à prestations déterminées de la Great-West, à moins que le comité des ressources humaines ne renonce à appliquer les exigences en question. Le cas échéant, la pension payable sera réduite de 1/4 de 1 % pour chaque mois de l'écart entre la date effective du départ à la retraite et la date à laquelle le participant aurait été admissible à la pension non réduite et de 1/6 de 1 % pour chaque mois de l'écart entre la date effective du départ à la retraite et la date à laquelle le participant aurait atteint l'âge de 60 ans. En outre, si les exigences en matière d'acquisition des droits font l'objet d'une renonciation dans le cas d'un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 62 ans, seulement 50 % des primes ouvrant droit à pension versées dans le cadre du régime incitatif annuel seront prises en considération dans le calcul de sa rémunération moyenne de fin de carrière. Normalement, le participant qui a un conjoint au moment de son départ à la retraite touche ses prestations de retraite jusqu'à son décès, soixante paiements étant garantis. Si le participant décède et que la période de paiement garanti a expiré, la personne qui était son conjoint au début du service de la pension, si elle lui survit, aura droit à une rente viagère correspondant à 50 % de la pension du participant. D'autres modes facultatifs de versement des prestations de retraite sont possibles selon une base actuarielle équivalente, avec l'approbation du comité des ressources humaines. M. MacNicholas a acquis les droits sur la pension qu'il a constituée aux termes du régime de retraite complémentaire à prestations déterminées et du régime de retraite enregistré à prestations déterminées de la Canada-Vie.

MM. Bird et Srivastava et M^{me} Geraghty participent au régime de retraite enregistré à cotisations déterminées et au régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées de la Great-West. Dans le cas du régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées de la Great-West, les cotisations théoriques de la Great-West correspondent à 10 % de la somme du salaire régulier du participant et du versement fait dans le cadre du régime incitatif annuel pendant une année civile, ce versement étant limité, aux fins de la pension, à 60 % du salaire régulier de l'année précédente du participant, déduction faite des cotisations que la Great-West a versées au régime de retraite enregistré à cotisations déterminées. Ces cotisations deviennent acquises au participant à la fin de la cinquième année de service complète au sein de la Great-West ou des membres de son groupe. Aucune prestation n'est payable au participant s'il n'a pas acquis les droits sur celle-ci. Si le participant a acquis les droits sur ses prestations au moment de son départ à la retraite, de la cessation de son emploi ou de son décès, la valeur cumulée de son compte lui sera payable en une somme forfaitaire. Si la valeur cumulée de son compte est supérieure à 100 000 \$, le participant pourra choisir de toucher des versements mensuels sur une période de 10 ans et, s'il décède avant la fin de la période de 10 ans, le solde du compte sera payable à son bénéficiaire.

TABLEAU DES RÉGIMES DE RETRAITE – RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Le tableau suivant présente des renseignements sur les obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées offerts aux hauts dirigeants désignés, les prestations déterminées auxquelles ceux-ci ont droit ayant été calculées au 31 décembre 2018.

Nom	Nombre d'années décomptées	Prestations annuelles payables (en dollars)		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice ^[1] (en dollars)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ^[2] (en dollars)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ^[3] (en dollars)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ^[4] (en dollars)
		À LA FIN DE L'EXERCICE	À 65 ANS				
Mahon, P.A.	32,6	1 667 399	1 667 399	28 117 114	(69 286)	(328 426)	27 719 402
MacNicholas, G.	33,8	821 507	821 507	15 048 977	266 144	(125 029)	15 190 092

[1] L'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice correspond à la valeur de la pension projetée à l'égard des services fournis jusqu'au 31 décembre 2017. Ces chiffres ont été calculés selon la rémunération effectivement versée en 2017, projetée de manière à tenir compte de l'augmentation prévue de la rémunération ouvrant droit à pension, selon les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont été posées aux fins du calcul des obligations découlant des régimes de retraite au 31 décembre 2017, comme il est décrit dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2017 de Lifeco.

[2] Y compris la valeur de la pension projetée à l'égard des services fournis au cours de l'exercice (déduction faite des cotisations du haut dirigeant désigné), majorée de l'écart entre la rémunération versée et la rémunération présumée de l'exercice.

- 3] Compte tenu de l'effet des sommes attribuables à l'intérêt couru sur l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, de la modification éventuelle des hypothèses actuarielles, des cotisations du haut dirigeant désigné et des autres gains et pertes actuariels, y compris l'effet de la fluctuation du cours du change (s'il y a lieu).
- [4] L'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice correspond à la valeur de la pension projetée à l'égard des services fournis jusqu'au 31 décembre 2018. Ces chiffres ont été calculés selon la rémunération effectivement versée en 2018, projetée de manière à tenir compte de l'augmentation prévue de la rémunération ouvrant droit à pension, selon les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont été posées aux fins du calcul des obligations découlant des régimes de retraite au 31 décembre 2018, comme il est décrit dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2018 de Lifeco.

TABLEAU DES RÉGIMES DE RETRAITE – RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Le tableau suivant présente des renseignements sur la valeur des régimes de retraite à cotisations déterminées offerts aux hauts dirigeants désignés, les cotisations déterminées ayant été calculées au 31 décembre 2018.

Nom	Valeur cumulée au début de l'exercice (en dollars)	Éléments rémunératoires^[1] (en dollars)	Valeur cumulée à la fin de l'exercice (en dollars)
Bird, G.R.	332 447	100 519	425 512
Geraghty, S.C.	Néant	54 231	70 239
Srivastava, R.	32 793	67 319	112 312

- [1] Ces sommes correspondent aux cotisations théoriques de l'employeur et aux cotisations que celui-ci a effectivement versées au régime de retraite à cotisations déterminées.

PRESTATIONS EN CAS DE CESSATION D'EMPLOI ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Aucune disposition en matière de changement de contrôle n'a été prévue à l'intention des hauts dirigeants désignés. Lifeco n'a conclu aucun contrat de travail avec ses hauts dirigeants désignés et, en cas de cessation d'emploi, les modalités de leurs régimes respectifs régiront le traitement des différents éléments de leur rémunération.

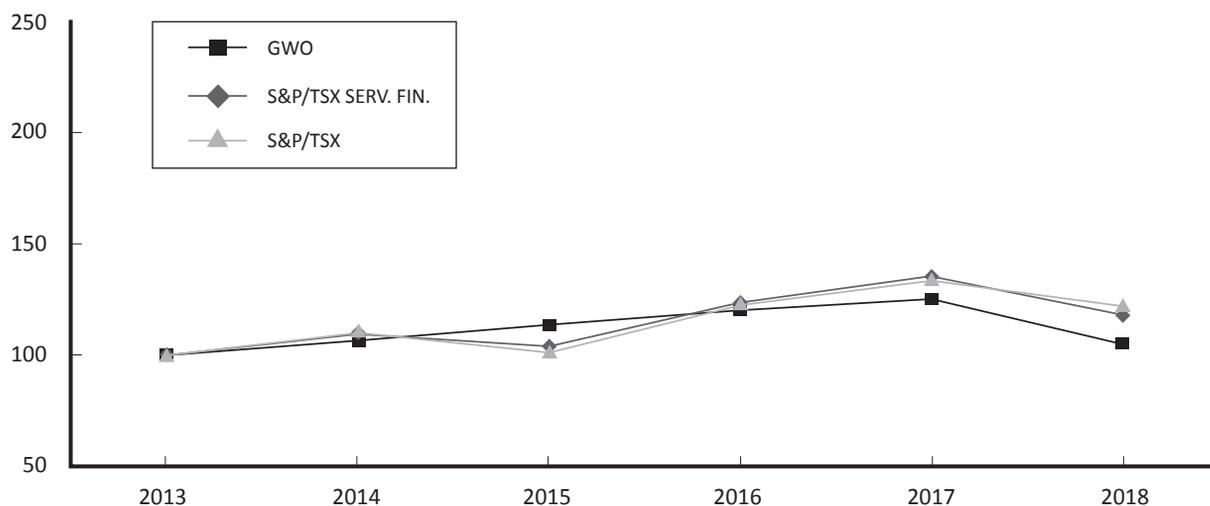
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU RENDEMENT

Le graphique de rendement qui suit compare le rendement total cumulatif des actions ordinaires de la Société, pour les actionnaires, au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice TSX Services financiers pendant la période de cinq et de 10 ans terminée le 31 décembre 2018. Les valeurs de fin d'exercice sont fondées sur la plus-value des actions et présument que les dividendes ont été réinvestis à la date à laquelle ils ont été versés.

RENDEMENTS TOTAUX CUMULATIFS SUR CINQ ANS

Le graphique qui suit présume qu'une somme de 100 \$ a été investie le 31 décembre 2013 dans des actions ordinaires de la Société, dans des titres de l'indice composé S&P/TSX et dans des titres de l'indice TSX Services financiers.

VALEUR CUMULATIVE D'UN PLACEMENT DE 100 \$ EN PRÉSUMANT QUE LES DIVIDENDES ONT ÉTÉ RÉINVESTIS



	2013	2014	2015	2016	2017	2018
GWO	100,00	106,62	113,77	120,63	125,42	105,83
S&P/TSX SERV. FIN.	100,00	109,76	103,72	123,76	135,43	118,36
S&P/TSX	100,00	110,55	101,36	122,73	133,89	121,99

La ligne de tendance de la rémunération directe cumulative des hauts dirigeants désignés a été comparée à celle du rendement réalisé par les actionnaires de Lifeco sur la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2018 et cette comparaison indique qu'il existe généralement une concordance entre ces deux tendances pendant la période en question. Quoi qu'il en soit, la Société établit la rémunération de ses hauts dirigeants selon la politique et les méthodes décrites dans la présente rubrique et non selon le rendement total de ses actions par rapport à celui de quelque indice boursier que ce soit.

TITRES DONT L'ÉMISSION A ÉTÉ AUTORISÉE AUX TERMES DES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Le régime d'options d'achat d'actions est le seul régime de rémunération aux termes duquel l'émission de titres de participation de Lifeco a été autorisée. Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2018, des renseignements sur le régime d'options d'achat d'actions.

Catégorie du régime	Nombre d'actions ordinaires devant être émises au moment de la levée des options en circulation a) ^[1]	Prix de levée moyen pondéré des options en circulation b)	Nombre d'actions ordinaires pouvant servir aux émissions futures aux termes du régime d'options d'achat d'actions (sans tenir compte des titres compris dans la colonne a)) c) ^[1]
Régimes de rémunération à base d'actions ayant été approuvés par les porteurs de titres	14 057 515	32,49	10 253 621
Régimes de rémunération à base d'actions n'ayant pas été approuvés par les porteurs de titres	S.O.	S.O.	S.O.
Total	14 057 515	32,49	10 253 621

[1] Pour plus de précision, ces chiffres ne tiennent pas compte des options et des actions ordinaires pouvant servir aux émissions futures aux termes de l'ancien régime d'options de CFCV. Aucune option n'est en circulation et aucun octroi ne sera fait aux termes de l'ancien régime d'options de CFCV.

PRÊTS OCTROYÉS AUX ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS

Le tableau suivant présente l'encours total des prêts que Lifeco et ses filiales (sans tenir compte de certains prêts de caractère courant au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables) ont consentis à leurs administrateurs, à leurs hauts dirigeants et à leurs employés, actuels et anciens (aucun administrateur ou haut dirigeant de Lifeco n'a contracté de prêt qui ne serait pas de caractère courant). Ces prêts se composent de prêts hypothécaires résidentiels que la Great-West et la London Life ont consentis à leurs employés, ainsi que de deux prêts consentis relativement à la réinstallation des titulaires de certains postes.

ENCOURS DES PRÊTS (en dollars) AU 31 JANVIER 2019		
Objet	Envers Lifeco ou ses filiales	Envers une autre entreprise
Achat d'actions	Néant	Néant
Autres	133 572 846	Néant

NOMINATION DES AUDITEURS

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ou ses sociétés devancières sont les auditeurs de Lifeco depuis 1986. Il est proposé, à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, de renouveler le mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeurs de Lifeco jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Le renouvellement du mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeurs doit être approuvé par la majorité des voix exprimées à l'assemblée. Le conseil recommande aux porteurs des actions ordinaires et des actions privilégiées de premier rang de voter pour la résolution. En l'absence d'instructions à l'effet contraire, les personnes désignées dans la procuration ci-jointe voteront pour la résolution.

En 2018, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a touché des honoraires de 24 816 821 \$ en contrepartie de services d'audit généraux, de 8 225 604 \$ en contrepartie de services d'audit des fonds distincts et autres fonds, de 5 581 668 \$ en contrepartie de services liés à l'audit, de 964 004 \$ en contrepartie de services fiscaux et de 1 055 545 \$ en contrepartie de tous les autres services qu'elle a fournis.

GOUVERNANCE

Lifeco croit à l'importance d'une bonne gouvernance et au rôle central que jouent les administrateurs dans le processus de gouvernance. Une gouvernance saine est essentielle à sa prospérité et à celle de ses actionnaires.

Lifeco est une société de portefeuille d'envergure internationale du secteur des services financiers. Elle détient des participations dans des sociétés qui évoluent dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, des services en matière de retraite et de placement, de la gestion d'actifs et de la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, de Great-West Financial, de Putnam, de Canada Life Limited et de Irish Life Assurance. Tous les administrateurs de Lifeco siègent également au conseil de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie et la plupart des administrateurs de Great-West Financial et de Putnam siègent également au conseil de Lifeco. La Great-West, la London Life, la Canada-Vie et Great-West Financial ont adopté des mandats du conseil et des comités du conseil similaires et les mêmes structures et pratiques en matière de gouvernance que Lifeco. Le conseil supervise l'application de ces mandats, structures et pratiques.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont adopté l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (l'« instruction générale »), qui établit les lignes directrices applicables aux pratiques en matière de gouvernance (les « lignes directrices des ACVM »). L'instruction générale invite les émetteurs à élaborer leurs pratiques en matière de gouvernance en se reportant aux lignes directrices des ACVM.

De l'avis du conseil, aucun modèle de gouvernance n'est supérieur aux autres ou approprié à tous les égards. Le conseil estime que la Société possède un système de gouvernance efficace qui convient à sa situation et qu'elle dispose des structures et des méthodes nécessaires pour s'assurer que le conseil fonctionne indépendamment de la direction et que les conflits d'intérêts ou les conflits d'intérêts éventuels qui pourraient opposer la Société et l'un ou l'autre des membres de son groupe sont réglés comme il se doit. De plus, n'importe quel examen des pratiques en matière de gouvernance d'un émetteur devrait tenir compte du rendement à long terme réalisé par les actionnaires; le conseil juge en effet qu'il s'agit d'un indicateur important de l'efficacité d'un système de gouvernance.

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

NORMES ACTUELLEMENT APPLICABLES

Conformément aux lignes directrices des ACVM, un administrateur est « indépendant » d'un émetteur s'il n'a aucun lien avec l'émetteur, directement ou indirectement, dont le conseil d'administration juge qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il nuise à l'indépendance de son jugement. Le conseil est d'accord avec cette méthode d'évaluation de l'indépendance d'un administrateur. Toutefois, les lignes directrices des ACVM prévoient en outre qu'un administrateur a un tel lien direct ou indirect avec un émetteur (et qu'il n'est pas indépendant) si, entre autres choses, il est, ou a été au cours des trois dernières années, un haut dirigeant ou un employé de la société mère de l'émetteur. De l'avis du conseil, l'indépendance d'un administrateur devrait être établie en fonction du fait que celui-ci est indépendant ou non de la direction de l'émetteur et qu'il a ou non d'autres liens avec l'émetteur dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils nuisent à l'indépendance de son jugement. Le conseil estime qu'il s'agit là d'une question de fait qui devrait être établie par le conseil d'administration de l'émetteur dans chaque cas sans tenir compte de présomptions telles que celles qui sont actuellement faites dans les lignes directrices des ACVM.

La fonction la plus importante d'un conseil d'administration est d'encadrer la direction dans le but de s'assurer que les actionnaires réalisent un rendement à long terme. Un actionnaire majoritaire dont la situation financière est solide et qui a une vision à long terme a les mêmes intérêts que les autres actionnaires à cet égard et peut avoir une incidence favorable importante sur le rendement à long terme d'une société, ce qui est dans l'intérêt de tous les actionnaires et de la société dans son ensemble. Par exemple, il est en mesure d'encourager et d'appuyer la direction dans la mise en œuvre des stratégies à long terme et de permettre à celle-ci de compter sur des administrateurs expérimentés qui connaissent bien les activités de la société. Dans le cas de Lifeco, bon nombre de ces éléments découlent du modèle de gouvernance que celle-ci a mis au point au fil des ans et qui prévoit notamment que certains administrateurs sont également membres de la direction de son actionnaire majoritaire. Un certain nombre de ces administrateurs ont pour tâche de consacrer tout leur temps aux affaires des filiales de l'actionnaire majoritaire, telles que Lifeco, et d'apprendre à bien les connaître. Leur seul lien avec Lifeco est celui qui découle du fait qu'ils sont administrateurs et actionnaires de celle-ci. Si l'on appliquait la démarche des ACVM en matière d'indépendance des administrateurs, cela aurait pour effet d'empêcher Lifeco et tous ses actionnaires de bénéficier de ce modèle de gouvernance et d'empêcher l'actionnaire majoritaire de participer pleinement à la fonction d'encadrement de la Société.

Dans le cas d'une société contrôlée, les questions qui sont susceptibles de se poser au sujet des conflits d'intérêts ou des délits d'initié devraient, de l'avis du conseil, être réglées par un comité composé d'administrateurs qui sont indépendants de l'actionnaire majoritaire. Le modèle de gouvernance de Lifeco prévoit un tel comité, soit le comité de révision, dont il est question ci-dessus ainsi qu'à la rubrique « Règlement des conflits » ci-après.

Les ACVM ont entendu les réserves exprimées par certains émetteurs assujettis et d'autres intervenants quant à l'opportunité d'appliquer leur définition du concept d'indépendance de l'administrateur aux sociétés qui, comme Lifeco, ont un actionnaire majoritaire. Cependant, Lifeco déplore que les ACVM aient conclu en 2018, après la publication du *Document de consultation 52-404 des ACVM : Approche en matière d'indépendance des administrateurs et membres du comité d'audit*, que les critères actuellement en vigueur devraient continuer de s'appliquer.

APPRÉCIATION DE L'INDÉPENDANCE

La majorité des administrateurs actuels de Lifeco sont indépendants de celle-ci au sens des lignes directrices des ACVM et, si les candidats proposés sont élus au conseil à l'assemblée, le conseil continuera d'être majoritairement constitué de membres indépendants. Le conseil estime que, sauf pour ce qui est de M. Mahon, tous les candidats qui se présentent ou se représentent sont indépendants de la direction et n'ont aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers la Société.

Le tableau suivant indique si les administrateurs sont indépendants de la direction, s'ils sont indépendants de la direction sans l'être au sens des lignes directrices des ACVM et, dans le deuxième cas, le motif de la non-indépendance.

Administrateur	Indépendant de la direction	au sens des lignes directrices des ACVM		
		Indépendant	Non indépendant	Motif de la non-indépendance
Amend, M.R.	✓	✓		
Barrett, D.J.	✓	✓		
Coutu, M.R.	✓	✓		
Desmarais, A.	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power
Desmarais, jr, P.	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power
Doer, G.A.	✓	✓		
Fuller, D.G.	✓	✓		
Généreux, C.	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power
Hošek, C.M. ^[1]	✓	✓		
Jackson, J.D.A.	✓	✓		
Lempres, E.C.	✓	✓		
Madoff, P.B.	✓	✓		
Mahon, P.A.			✓	Haut dirigeant de la Société
McArthur, S.J.	✓	✓		
Orr, R.J.	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power
Raymond, D.M.	✓	✓		
Ryan, T.T.	✓	✓		
Selitto, J.J.	✓	✓		
Singh, J.M.	✓	✓		
Tretiak, G.D.	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power
Vanaselja, S.A.	✓	✓		
Walsh, B.E.	✓	✓		

[1] M^{me} Hošek ne se représentera pas à l'assemblée.

M^{me} Heather Conway, qui ne siège pas au conseil à l'heure actuelle, sera mise en candidature à l'assemblée. Le conseil considère qu'elle est indépendante de la direction et qu'elle n'a aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de son jugement dans le cadre de l'exécution de ses obligations envers la Société. M^{me} Conway est également indépendante au sens des lignes directrices des ACVM.

COMPOSITION DES COMITÉS

Tous les membres du comité d'audit et du comité de révision sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM. Tous les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité des ressources humaines sont indépendants de la direction. De l'avis du conseil, cela permet d'assurer l'objectivité du processus d'établissement de la rémunération des administrateurs et des dirigeants de Lifeco ainsi que du processus de mise en candidature des administrateurs. Certains membres du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité des ressources humaines ne sont pas considérés comme indépendants au sens des lignes directrices des ACVM du fait qu'ils sont des hauts dirigeants de Power Corporation ou de la Financière Power. Tous les administrateurs qui siègent au comité de direction et au comité des placements, sauf un, ainsi que tous les administrateurs qui siègent au comité de gestion des risques, sont indépendants de la direction.

RÉUNIONS DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Il incombe au président du conseil de s'assurer que les administrateurs qui sont indépendants de la direction ont l'occasion de se réunir en l'absence des membres de la direction. Le président du conseil encourage tous les administrateurs indépendants à avoir des discussions ouvertes et franches avec lui ou avec le président et chef de la direction.

Les membres du conseil et de la plupart des comités du conseil qui sont indépendants de la direction se rencontrent régulièrement hors de la présence des membres de la direction : au moins quatre fois par année dans le cas du comité d'audit, au moins deux fois par année dans le cas du comité de gouvernance et des mises en candidature et au moins une fois par année dans le cas du comité des ressources humaines. Les administrateurs qui sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM ne tiennent pas de réunions régulières hors de la présence des administrateurs qui ne sont pas indépendants et des membres de la direction.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du conseil est indépendant de la direction et, de l'avis du conseil, il n'a aucun lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de son jugement ou l'empêcher de guider le conseil de manière que celui-ci fasse preuve d'un jugement indépendant. Toutefois, il n'est pas considéré comme indépendant au sens des lignes directrices des ACVM, du fait qu'il est président et chef de la direction de la Financière Power.

LIENS DES ADMINISTRATEURS

Tous les administrateurs en fonction de la Société siègent également au conseil de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie. Un certain nombre de ses administrateurs en fonction et de ses candidats à l'élection siègent également au conseil d'autres sociétés qui sont des émetteurs assujettis (ou l'équivalent) au Canada ou à l'échelle internationale. Il y a lieu de se reporter à ce sujet aux antécédents professionnels des administrateurs en fonction et des candidats à ce titre qui figurent plus haut.

RÈGLEMENT DES CONFLITS

Le conseil encadre la gestion des activités commerciales et des affaires internes de Lifeco pour le compte de tous les actionnaires. Dans l'exercice de cette fonction, le conseil repère et règle les conflits qui pourraient opposer les intérêts de Lifeco et ceux de la Financière Power et des membres de son groupe. Depuis longtemps, Lifeco a pour politique de soumettre les opérations qu'elle conclut avec la Financière Power (ou avec les membres du groupe de celle-ci) aux administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Financière Power ou de l'un des membres du groupe de celle-ci. Lifeco est une société de portefeuille et, dans la mesure où certaines opérations sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, la situation risque davantage de se produire au sein de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie ou de Great-West Financial. La Great-West, la London Life et la Canada-Vie sont des institutions financières réglementées qui sont tenues par la loi d'avoir un comité de révision qui doit exiger que la direction établisse un processus d'examen des opérations entre parties apparentées. Conformément à ce processus, le comité de révision examine les opérations entre parties apparentées projetées afin de s'assurer que les modalités de ces opérations sont au moins aussi favorables pour elles que celles qui ont cours sur le marché. Ces comités de révision sont composés d'administrateurs qui sont indépendants de la direction de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Financière Power ou de l'un des membres du groupe de celle-ci. Les comités de révision de Lifeco et de Great-West Financial sont entièrement composés d'administrateurs qui sont indépendants de leur direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Financière Power ou de l'un des membres du groupe de celle-ci. Conformément au processus d'examen, les comités de révision examinent les opérations entre parties apparentées projetées et approuvent seulement celles qu'ils jugent appropriées.

MANDATS ET COMPOSITION DU CONSEIL ET DES COMITÉS DU CONSEIL

Le mandat du conseil, dont celui-ci s'acquitte lui-même ou qu'il délègue à ses sept comités, consiste à encadrer la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société et comprend la responsabilité de la planification stratégique, de l'examen des activités, y compris les risques susceptibles de découler des activités diverses de la Société, des politiques en matière de communication de l'information, de la supervision des contrôles sur la présentation de l'information financière et des autres contrôles internes, de la gouvernance, de l'orientation et de la formation des administrateurs, de la gestion des compétences et de la planification de la relève, de la rémunération et de l'encadrement des membres de la direction principale ainsi que de la rémunération et de l'évaluation des administrateurs.

Le conseil et chacun de ses sept comités ont adopté des chartes. La charte du conseil est présentée à l'annexe A ci-jointe. Les tableaux suivants décrivent sommairement les mandats et la composition des comités du conseil.

Comité d'audit

Le mandat principal du comité d'audit consiste à examiner les états financiers de la Société et les documents d'information publiés qui comportent des renseignements financiers et à rendre compte de cet examen au conseil, à acquérir la certitude que des méthodes adéquates sont en place aux fins de l'examen des documents d'information publiés de la Société comportant des renseignements financiers, à superviser le travail des auditeurs externes et à s'assurer de l'indépendance de ces derniers. Ce mandat comprend aussi les responsabilités suivantes : recommander au conseil la nomination ou le congédiement de l'actuaire en chef, du chef des services financiers et du chef de l'audit interne, examiner et approuver le mandat de ceux-ci et évaluer leur rendement; s'assurer de l'indépendance de chacune des fonctions d'encadrement et en évaluer l'efficacité et examiner et approuver leur structure organisationnelle et les ressources qui y sont affectées. En outre, le comité d'audit a la responsabilité d'examiner, d'évaluer et d'approuver les contrôles internes mis en œuvre par la direction. Il doit se réunir avec le comité de gestion des risques au moins une fois par année.

Composition

Siim A. Vanaselja (président du comité)	Deborah J. Barrett Chaviva M. Hošek	Elizabeth C. Lempres	James M. Singh
--	--	----------------------	----------------

Comité de révision

Le mandat principal du comité de révision consiste à exiger que la direction adopte des méthodes satisfaisantes aux fins de l'examen et de l'approbation des opérations entre parties apparentées, à examiner et, s'il le juge approprié, à approuver de telles opérations et à recommander au conseil un code de conduite applicable aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société.

Composition

Chaviva M. Hošek (présidente du comité)	Jerome J. Selitto	James M. Singh
--	-------------------	----------------

Comité de direction

Le mandat principal du comité de direction consiste à approuver les objectifs stratégiques de la Société, à examiner et à approuver le plan d'affaires, le plan financier et le programme d'immobilisations annuels et à en surveiller la mise en œuvre, à examiner les risques susceptibles de découler des activités diverses de la Société, à approuver les politiques en matière de communication de l'information et à encadrer la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société durant les périodes au cours desquelles le conseil ne se réunit pas.

Composition

R. Jeffrey Orr (président du comité)	Paul Desmarais, jr Gary A. Doer	Paula B. Madoff Paul A. Mahon	James M. Singh Gregory D. Tretiak
Michael R. Amend	David G. Fuller	Susan J. McArthur	Siim A. Vanaselja
Deborah J. Barrett	Claude Généreux	Donald M. Raymond	Brian E. Walsh
Marcel R. Coutu	J. David A. Jackson	T. Timothy Ryan	
André Desmarais	Elizabeth C. Lempres	Jerome J. Selitto	

Comité de gouvernance et des mises en candidature

Le mandat principal du comité de gouvernance et des mises en candidature consiste à encadrer la démarche en matière de gouvernance de la Société, à recommander au conseil des politiques et des méthodes efficaces en matière de gouvernance, à évaluer l'efficacité du conseil et des comités du conseil ainsi que l'apport de chacun des administrateurs et à recommander au conseil des candidats à l'élection au conseil et à la nomination aux comités du conseil.

Composition

R. Jeffrey Orr (président du comité)	Marcel R. Coutu André Desmarais	Paul Desmarais, jr J. David A. Jackson	T. Timothy Ryan Brian E. Walsh
---	------------------------------------	---	-----------------------------------

Comité des ressources humaines

Le mandat principal du comité des ressources humaines consiste à aider le conseil à superviser les questions relatives à la rémunération, à la gestion des compétences et à la planification de la relève. Ce mandat comprend les responsabilités suivantes : approuver la politique de rémunération; examiner la structure des programmes de rémunération principaux; approuver les conditions de rémunération des hauts dirigeants de la Société; recommander au conseil les conditions de rémunération des administrateurs et du président et chef de la direction. En outre, le comité des ressources humaines a la responsabilité d'examiner les plans de relève du président et chef de la direction et des autres hauts dirigeants, d'examiner les programmes de gestion des compétences et des initiatives prises en la matière et d'examiner les aptitudes à la direction qui sont nécessaires pour permettre à la Société de progresser dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Le comité des ressources humaines est aussi responsable de l'examen des répercussions des risques qui pourraient découler des politiques et des pratiques en matière de rémunération et des régimes de rémunération de la Société.

Composition

Claude Généreux (président du comité) Marcel R. Coutu	André Desmarais Paul Desmarais, jr J. David A. Jackson	Susan J. McArthur R. Jeffrey Orr T. Timothy Ryan	Brian E. Walsh
---	--	--	----------------

Comité des placements

Le mandat principal du comité des placements consiste à encadrer l'exécution de la stratégie globale et l'exercice des activités de la Société en matière de placement, y compris approuver la politique en matière de placement de la Société et s'assurer que la Société s'y conforme. Le mandat consiste aussi à examiner le programme de placement annuel de la Société et à surveiller le rendement et les résultats de la Société par rapport à ce programme et à surveiller les risques qui font leur apparition, les tendances qui se dessinent et les rendements qui sont obtenus sur le marché, les enjeux réglementaires et d'autres questions pertinentes à l'encadrement de la fonction de placement globale de la Société.

Composition

Donald M. Raymond (président du comité) Michael R. Amend Marcel R. Coutu André Desmarais Paul Desmarais, jr	Gary A. Doer David G. Fuller Claude Généreux J. David A. Jackson Elizabeth C. Lempres Paula B. Madoff	Paul A. Mahon Susan J. McArthur R. Jeffrey Orr T. Timothy Ryan Jerome J. Selitto James M. Singh	Gregory D. Tretiak Siim A. Vanaselja Brian E. Walsh
--	--	--	---

Comité de gestion des risques

Le mandat principal du comité de gestion des risques consiste à examiner la politique de gestion des risques de l'entreprise (la « politique de gestion des risques »), le cadre de propension au risque et le rapport d'évaluation de la solvabilité et des risques propres à l'entreprise, à examiner et à approuver les politiques et les mécanismes de contrôle servant à repérer et à gérer les risques principaux auxquels la Société est exposée, à s'assurer de la conformité à la politique de gestion des risques, au cadre de propension au risque et aux politiques et aux mécanismes de contrôle en matière de gestion des risques de la Société et à en évaluer l'efficacité, à examiner les risques qui pourraient découler des stratégies commerciales, des programmes d'immobilisations, des plans financiers et des nouvelles initiatives commerciales et à surveiller la conformité au code de conduite de la Société. Ce mandat comprend aussi les responsabilités suivantes : recommander au conseil la nomination ou le congédiement du chef de l'évaluation des risques et du chef de la conformité, examiner et approuver le mandat de ceux-ci et évaluer leur rendement, évaluer l'efficacité des fonctions d'encadrement de la gestion des risques et de la conformité et examiner et approuver leur structure organisationnelle et les ressources qui y sont affectées. Le comité de gestion des risques doit se réunir avec le comité d'audit et le chef de l'audit interne de la Société au moins une fois par année.

Composition

Gregory D. Tretiak (président du comité)	Paul Desmarais, jr Gary A. Doer	Paula B. Madoff Susan J. McArthur	James M. Singh Siim A. Vanaselja
Michael R. Amend	David G. Fuller	R. Jeffrey Orr	Brian E. Walsh
Deborah J. Barrett	Claude Généreux	Donald M. Raymond	
Marcel R. Coutu	J. David A. Jackson	T. Timothy Ryan	
André Desmarais	Elizabeth C. Lempres	Jerome J. Selitto	

Les conseils et les comités de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie ont des mandats similaires. Les comités des placements de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie ont aussi mis sur pied des sous-comités des placements en capitaux propres, dont le mandat principal consiste à examiner les titres de capitaux propres cotés en bourse que ces sociétés détiennent dans leurs fonds généraux afin de s'assurer que ceux-ci sont conformes à leurs politiques, normes, méthodes et lignes directrices en matière de placement respectives.

Le conseil et les comités du conseil doivent avoir accès à tous les renseignements, à tous les documents et à tous les registres de la Société qu'ils jugent nécessaire ou souhaitable de consulter pour pouvoir remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans leurs chartes.

DESCRIPTION DES POSTES DU PRÉSIDENT DU CONSEIL, DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le conseil a approuvé les descriptions de poste écrites du président du conseil et du président de chacun des comités du conseil. De manière générale, le président du conseil et le président de chacun des comités du conseil sont chargés de s'assurer que le conseil ou le comité du conseil, selon le cas, peut remplir ses fonctions et ses responsabilités de manière efficace, de planifier et d'organiser les réunions du conseil ou du comité en question, de voir à ce que les fonctions qui ont été déléguées au comité soient remplies et fassent l'objet d'un compte rendu, au besoin, de faciliter l'interaction avec la direction et de retenir les services de conseillers externes, au besoin.

Le conseil a approuvé la description de poste écrite du président et chef de la direction. De manière générale, le président et chef de la direction est chargé de gérer le rendement stratégique et les résultats d'exploitation de Lifeco conformément aux politiques et aux objectifs fixés par le conseil, y compris d'élaborer et de soumettre à l'approbation du conseil les plans et initiatives stratégiques de la Société et des stratégies d'exploitation judicieuses qui en permettront la mise en œuvre, de gérer les activités courantes de la Société, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques permettant de repérer et de gérer les risques inhérents aux activités de la Société, de créer un cadre d'exploitation axé sur le rendement, d'aider le conseil à planifier la relève et de représenter la Société auprès des principaux intéressés.

MISE EN CANDIDATURE ET ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de recommander au conseil des candidats qui possèdent les qualités nécessaires pour s’acquitter des responsabilités rattachées à la fonction d’administrateur sur le plan des compétences, de l’expérience en affaires, en finances et en gestion des risques, des postes de direction qu’ils ont occupés ou occupent actuellement et de l’engagement. Le comité de gouvernance et des mises en candidature reconnaît que chaque administrateur fournit un apport différent au conseil et fait bénéficier celui-ci des forces qui sont les siennes dans son champ de compétence.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature a recours à une grille qui indique les compétences, l’expérience et les autres qualités que, de l’avis du conseil, l’ensemble des administrateurs devraient posséder. Il examine les champs de compétence et les qualités de chaque membre du conseil chaque année afin de s’assurer que le conseil, dans son ensemble, possède toujours les compétences, les qualités et l’expérience nécessaires.

La grille, qui figure ci-dessous, regroupe les compétences et l’expérience en affaires et en gestion au sein de catégories générales qui sont considérées comme pertinentes aux fins du bon fonctionnement du conseil. Il ne s’agit pas d’une liste exhaustive des compétences de chacun des administrateur.

Administrateur	Secteur financier/ Compétences financières	Relations avec les gouvernements/Politiques gouvernementales	Audit/Comptabilité	Gestion d’actifs	Gestion des risques	Marchés financiers	Gouvernance/ Questions réglementaires/ Questions juridiques	Ressources humaines/ Rémunération	Technologies/Technologies numériques/Cybersécurité	Consommateurs/Ventes au détail, comportement et marques	Ventes et distribution ou placement	Marketing et communications	Activités internationales	Responsabilité sociale de l’entreprise
Amend, M.R.									✓	✓	✓	✓	✓	
Barrett, D.J.	✓		✓		✓		✓	✓						
Conway, H.E. ^[1]	✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Coutu, M.R.	✓			✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
Desmarais, A.	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓	
Desmarais, jr, P.	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓					✓	
Doer, G.A.	✓	✓					✓					✓	✓	
Fuller, D.G.	✓								✓	✓	✓	✓	✓	✓
Généreux, C.	✓	✓		✓	✓	✓		✓					✓	
Jackson, J.D.A.	✓			✓		✓	✓	✓						
Lempres, E.C.	✓							✓		✓		✓	✓	
Madoff, P.B.	✓			✓	✓	✓					✓		✓	
Mahon, P.A.	✓	✓			✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	
McArthur, S.J.	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Orr, R.J.	✓			✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
Raymond, D.M.	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓			✓	✓	✓
Ryan, T.T.	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	
Selitto, J.J.	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Singh, J.M.	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Tretiak, G.D.	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Vanaselja, S.A.	✓		✓		✓	✓	✓	✓					✓	
Walsh, B.E.	✓			✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	

[1] M^{me} Conway est candidate pour la première fois à l’assemblée.

Après avoir examiné les qualités des administrateurs en fonction et celles dont les candidats, s'ils sont élus, feraient bénéficier le conseil, et pris en considération la proportion idéale d'administrateurs qui sont indépendants de la direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés des membres du groupe de la Société, le comité de gouvernance et des mises en candidature choisit les candidats possédant les qualités nécessaires et recommande au conseil les personnes qui seront mises en candidature à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé d'évaluer l'apport et l'efficacité du conseil et de son président, des comités du conseil et de chacun des administrateurs en vue de s'assurer que ceux-ci remplissent les responsabilités et les fonctions respectives qui leur incombent. Il est à l'affût de tous les moyens qui pourraient se présenter pour améliorer l'efficacité du conseil et en rend compte au conseil périodiquement.

DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION PRINCIPALE

Lifeco est déterminée à continuer de prendre les moyens nécessaires pour consolider et promouvoir sa culture d'entreprise et sa réputation de société prospère. Elle adhère aux valeurs que sont la diversité et l'inclusion, les appuie et en tire parti. C'est ainsi que le conseil a adopté la politique sur la diversité au sein du conseil et de la direction principale (la « politique sur la diversité ») qui reconnaît l'importance de la diversité, y compris la diversité hommes-femmes.

DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL

Le conseil a pour objectif de recommander les meilleurs candidats en vue de leur élection au conseil et il estime que pour bien remplir son mandat de gérance de la Société, il se doit de s'assurer de bénéficier de la diversité de champs de compétence et de points de vue que des membres provenant de milieux différents peuvent lui offrir.

La politique sur la diversité, qui comprend des dispositions relatives au recrutement et à la mise en candidature de femmes, prévoit que, dans l'exécution de la fonction qui leur incombe de recommander des candidats au conseil, les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature doivent faire ce qui suit :

- considérer des candidatures qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité;
- prendre en considération le critère de la diversité, entre autres critères pertinents, pour établir la composition et la dynamique optimales du conseil;
- examiner la candidature de personnes provenant de milieux et proposant des points de vue différents en tenant compte des objectifs de la Société en matière de diversité;
- afin de remplir les objectifs du principe de la diversité hommes-femmes, s'assurer que les efforts nécessaires sont faits pour que des femmes figurent sur la liste des personnes dont la candidature est envisagée.

Le conseil reconnaît que la diversité hommes-femmes est un aspect important à privilégier, les femmes jouant un rôle essentiel pour contribuer à la diversité des points de vue dans la salle du conseil. À l'heure actuelle, le conseil compte cinq femmes, soit 23 % de son effectif. Si les candidats proposés sont élus à l'assemblée, cette proportion sera maintenue. Le conseil n'a pas fixé de cible quant à la proportion de femmes qui devraient y siéger, car il estime qu'une telle cible arbitraire ne serait pas dans l'intérêt de la Société.

La politique sur la diversité prévoit que le comité de gouvernance et des mises en candidature doit évaluer chaque année la pertinence du processus de mise en candidature en regard des objectifs de la Société en matière de diversité. Depuis que cette politique a été adoptée en 2015, le conseil compte trois femmes de plus parmi ses membres. Le comité de gouvernance et des mises en candidature mesure l'efficacité de la politique sur la diversité en s'assurant que la diversité hommes-femmes est prise en considération dans le cadre du processus de recrutement de nouveaux administrateurs et en surveillant le nombre de femmes qui siègent au conseil.

DIVERSITÉ AU SEIN DE LA DIRECTION PRINCIPALE

Le conseil et le président et chef de la direction ont pour objectif de choisir les meilleurs candidats pour combler les postes de direction et ils estiment que, pour faire en sorte que la Société soit bien gérée, ils se doivent de s'assurer que celle-ci bénéficie de la diversité de champs de compétence et de points de vue que des dirigeants provenant de milieux différents peuvent lui offrir.

La politique sur la diversité énonce la démarche que Lifeco a adoptée pour favoriser la diversité au sein de sa direction principale. Dans le cadre de l'évaluation des candidats aux postes de haute direction, le président et chef de la direction doit faire ce qui suit :

- considérer des candidatures qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité;
- s'efforcer de prendre en considération des candidats compétents et intéressés provenant de milieux et proposant des points de vue différents en tenant compte des objectifs de la Société en matière de diversité, y compris l'objectif général de la diversité hommes-femmes.

Le président et chef de la direction tente de faire en sorte que les efforts de recrutement soient axés sur le bassin de candidats compétents issus de milieux différents le plus vaste possible et évalue chaque année la pertinence du processus de nomination des membres de la direction principale en regard des objectifs de la Société en matière de diversité. C'est pour cette raison que la Société n'a pas fixé de cible quant à la proportion de femmes qui devraient occuper des postes de haute direction, car il estime que le processus de sélection devrait être fondé sur le mérite tout en tenant compte des avantages de la diversité et des besoins de la Société au moment pertinent.

Le conseil et le président et chef de la direction reconnaissent que la diversité hommes-femmes est un aspect important à privilégier, les femmes jouant un rôle essentiel pour contribuer à la diversité des points de vue au sein de la direction principale. À l'heure actuelle, six femmes occupent des postes de haute direction au sein de la Société et de ses filiales principales, ce qui représente 27 % du nombre total de hauts dirigeants. Pour appuyer son engagement à promouvoir la diversité hommes-femmes, Lifeco et ses filiales principales ont lancé diverses initiatives axées sur le perfectionnement professionnel et l'avancement des femmes.

DURÉE DE L'AFFECTATION AU CONSEIL

Le conseil estime que, outre les facteurs qui sont décrits ci-dessus, l'élément de continuité est essentiel à son bon fonctionnement. Par conséquent, il n'a adopté aucune politique qui fixerait le nombre de mandats qu'un administrateur peut remplir ou l'âge auquel celui-ci doit se retirer du conseil, car il estime que les limites arbitraires, qui ne tiennent pas compte des particularités d'émetteurs qui, comme Lifeco, exercent leurs activités dans un milieu complexe et technique, ne sont pas dans l'intérêt de Lifeco. Le fait de siéger au conseil pendant de nombreuses années, sans limites arbitraires, est vital pour permettre aux administrateurs de bien comprendre les différentes activités de Lifeco et de faire un apport valable au conseil. Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine chaque année la composition du conseil, y compris l'âge de chacun des administrateurs et son ancienneté au conseil. Le conseil s'efforce de concilier la nécessité de compter dans ses rangs des personnes chevronnées et la nécessité de se renouveler et de bénéficier de nouveaux points de vue.

ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de l'orientation et de la formation des nouveaux administrateurs. Le programme d'orientation a pour but d'aider les administrateurs à comprendre les activités de Lifeco (et de ses filiales en exploitation principales), le rôle du conseil et des comités du conseil ainsi que l'apport que l'on attend de chacun d'eux.

Au moment où ils se joignent au conseil, tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète dans le cadre de laquelle (i) ils obtiennent les renseignements nécessaires pour comprendre le secteur financier et le fonctionnement du conseil, (ii) ils obtiennent des renseignements sur l'historique de Lifeco et les enjeux avec lesquels elle doit composer et les occasions d'affaires qui se présentent à elle et (iii) ils peuvent se familiariser avec leurs nouvelles fonctions. Le processus d'orientation est conçu de manière à leur permettre de comprendre la structure, la culture et la stratégie de Lifeco, la nature et le fonctionnement de ses activités commerciales ainsi que le rôle du conseil et de ses comités. Les nouveaux administrateurs reçoivent des documents d'orientation qui comprennent les suivants :

- la structure du conseil et de ses comités, y compris les chartes et les descriptions de poste;
- le cadre juridique qui régit l'entreprise, y compris les règlements administratifs et les statuts de constitution;
- la structure organisationnelle de la direction;
- les plans stratégiques et financiers et les programmes d'immobilisations en cours;
- les responsabilités des fonctions d'encadrement (actuariat, conformité, finances, audit interne et gestion des risques);

- les politiques approuvées par le conseil, y compris le code de conduite et la politique relative aux opérations d'initiés;
- les documents d'information publiés, y compris le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle;
- l'ordre du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités tenues au cours des années précédentes.

Les nouveaux administrateurs rencontrent les responsables de toutes les unités d'exploitation et fonctions du siège social afin de se renseigner sur l'ensemble des activités que Lifeco exerce. On leur donne également l'occasion de rencontrer d'autres membres de la direction, le président du conseil et les présidents des comités du conseil.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est aussi responsable de la formation et du perfectionnement continu des administrateurs. Le programme de perfectionnement continu est conçu de façon à permettre aux administrateurs de se tenir au courant des faits nouveaux en matière de réglementation, des initiatives prises sur le plan commercial, des risques et de la gestion des risques, des nouveaux produits et des autres questions importantes ayant une incidence sur l'exploitation de la Société.

Les administrateurs établissent leurs propres besoins en matière de formation continue en discutant avec les membres de la direction, du conseil et des comités du conseil. Ils peuvent aussi consulter les procès-verbaux des réunions des comités auxquels ils ne siègent pas. En outre, des soupers-conférences sont organisés parallèlement aux réunions régulières du conseil, donnant ainsi aux administrateurs une occasion supplémentaire de discuter des questions qui relèvent du conseil et de promouvoir la réalisation des objectifs en matière de gouvernance de Lifeco au moyen du renforcement des liens de travail entre les administrateurs et les membres de la direction principale. Les administrateurs assistent à des exposés sur les activités de Lifeco à divers moments au cours de l'exercice et à des séances de formation continue portant, par exemple, sur les sujets suivants :

- les faits nouveaux en matière de réglementation ainsi que les questions de gouvernance et les nouvelles tendances en la matière;
- le cadre de propension au risque de la Société et la gestion des risques en question, les secteurs d'activité clés, les normes internationales d'information financière (y compris la norme 17, intitulée *Contrats d'assurance*), la gestion des immobilisations, les nouvelles mesures prises sur le plan de la technologie et la cybersécurité, les changements survenus sur les marchés des capitaux et dans la réglementation (y compris le *Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie*) et la réassurance.

Afin que les administrateurs reçoivent à temps les renseignements dont ils ont besoin, Lifeco a mis sur pied un portail électronique sécuritaire à leur intention. Ils peuvent y trouver une vaste gamme de documents d'orientation et de perfectionnement continu, y compris des documents relatifs à la gouvernance, les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités, les chartes du conseil et de ses comités et les descriptions de poste, des aperçus des unités d'exploitation principales et les politiques approuvées par le conseil.

En outre, les administrateurs bénéficient de recommandations de lecture et on les incite à tirer parti des ressources d'éducation externes, y compris assister à des congrès et à des séminaires portant sur des sujets d'intérêt pertinents, aux frais de Lifeco. Un certain nombre d'administrateurs participent à des séances de formation au Royaume-Uni et en Irlande.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'acquitter de ses fonctions d'encadrement en ce qui a trait à la rémunération, à la gestion des compétences et à la planification de la relève. Ses responsabilités sont les suivantes :

- approuver (ou, dans le cas du président et chef de la direction, recommander à l'approbation du conseil) la rémunération des hauts dirigeants de Lifeco;
- recommander à l'approbation du conseil les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil, des présidents des comités du conseil et des membres des comités du conseil;
- approuver les politiques et les lignes directrices en matière de rémunération des employés;
- recommander à l'approbation du conseil les régimes de rémunération incitatifs, les régimes de rémunération à base d'actions, les régimes de retraite complémentaires et les autres régimes de rémunération des employés qu'il juge appropriés;

- administrer les régimes de rémunération incitatifs et les régimes de rémunération à base d'actions principaux de Lifeco;
- examiner les répercussions des risques qui pourraient découler des politiques et des pratiques en matière de rémunération et des régimes de rémunération de Lifeco;
- examiner les plans de relève du président et chef de la direction et des autres hauts dirigeants;
- examiner les programmes de gestion des compétences et les initiatives prises en la matière et examiner les aptitudes à la direction qui sont nécessaires pour permettre à Lifeco d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Le conseil de chacune des filiales en exploitation principales de la Société a également mis sur pied un comité des ressources humaines dont le mandat est similaire. Les rubriques « Rémunération des administrateurs » et « Rémunération des hauts dirigeants » donnent de plus amples renseignements au sujet des principes qui sous-tendent la politique de rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs de Lifeco.

INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU COMITÉ

Le tableau suivant indique si membres du comité des ressources humaines sont indépendants de la direction et au sens des lignes directrices des ACVM ou non, et, dans le deuxième cas, le motif de la non-indépendance.

Membre du comité	Indépendant de la direction	Indépendant / Non indépendant		Motif de la non-indépendance
		au sens des lignes directrices des ACVM		
Généreux, C. (président du comité)	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power
Coutu, M.R.	✓	✓		
Desmarais, A. ^[1]	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power
Desmarais, jr, P. ^[1]	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power
Jackson, J.D.A.	✓	✓		
McArthur, S.J.	✓	✓		
Orr, R.J. ^[1]	✓		✓	Haut dirigeant de Power Corporation et de la Financière Power
Ryan, T.T.	✓	✓		
Walsh, B.E.	✓	✓		

[1] Avant la mise sur pied du comité des ressources humaines en mai 2003, le comité de direction et le comité d'administration du régime d'options d'achat d'actions étaient chargés des questions de rémunération. André Desmarais et Paul Desmarais, jr siègent ou ont siégé à au moins l'un de ces comités depuis 1997 et M. Orr siège au comité de direction de Lifeco depuis 2005.

EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité des ressources humaines ont une vaste expérience dans le secteur des services financiers à l'échelle de la haute direction. Ils ont de l'expérience dans la gestion financière de grandes sociétés par actions et connaissent les structures et processus de rémunération. Le fait qu'ils soient indépendants de la direction garantit l'objectivité du processus d'établissement de la rémunération des hauts dirigeants. En plus de leurs antécédents professionnels dans le milieu des affaires et de leur expérience à titre de dirigeants (voir les antécédents professionnels présentés à la rubrique « Élection des administrateurs »), tous les membres du comité des ressources humaines siègent depuis longtemps à des comités des ressources humaines ou à des comités similaires.

Le texte qui suit décrit sommairement l'expérience pertinente de chaque membre du comité des ressources humaines. Tous les membres du comité des ressources humaines ont de l'expérience en matière de conception, de mise en œuvre ou d'encadrement de programmes de rémunération au sein du secteur des services financiers ou d'autres secteurs. Le comité des ressources humaines s'appuie sur cette expérience pour prendre les décisions requises sur le caractère adéquat des politiques et des pratiques de Lifeco en matière de rémunération.

M. Claude Généreux est vice-président exécutif de Power Corporation et de la Financière Power et il préside le comité des ressources humaines de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2016, celui de Putnam depuis juin 2016, celui de Great-West Financial depuis juillet 2016 et celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis mai 2016. Avant de se joindre à Power Corporation et à la Financière Power, il a travaillé pendant 28 ans chez McKinsey, où il a occupé divers postes de direction, y compris à titre d'associé principal siégeant au comité mondial responsable de l'élection et de l'évaluation des associés. Il a dirigé le processus de recrutement de candidats titulaires de diplômes d'études supérieures à l'échelle mondiale pendant plus de cinq ans et il a contribué à la mise sur pied, en partenariat avec l'INSEAD, d'un programme mondial simplifié de maîtrise en administration des affaires à l'intention de tous les employés ne détenant pas un tel diplôme. Il siège au comité des ressources humaines de l'Université McGill.

M. Marcel Coutu est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd. et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. À ce titre, il a contribué à la conception des programmes incitatifs à long terme et siégé aux comités de la rémunération de celles-ci pendant de nombreuses années. Il siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2009, à celui de Power Corporation depuis mai 2012 et à celui de Great-West Financial, de Putnam, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis mai 2014. Il siège au comité de gestion des ressources en personnel de direction et de rémunération de Brookfield Asset Management Inc. et au comité des ressources humaines et de rémunération d'Enbridge Inc. Il a déjà siégé au comité de retraite du Calgary Exhibition and Stampede.

M. André Desmarais est président délégué du conseil, président et co-chef de la direction de Power Corporation et co-président exécutif du conseil de la Financière Power. Il siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de Great-West Financial depuis mai 2003, à celui de la CFCV et de la Canada-Vie depuis juillet 2003 et à celui de Putnam depuis janvier 2008. Il siège au comité des ressources humaines d'IGM et à celui de Mackenzie Inc. depuis que ceux-ci ont été mis sur pied en avril 2003 et à celui d'IG Gestion de patrimoine depuis que celui-ci a été mis sur pied en avril 2004 ainsi qu'au comité de direction d'IGM depuis avril 1998. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Depuis qu'il s'est joint à Power Corporation en 1983, il a occupé un certain nombre de postes de direction au sein des sociétés du groupe Power et siégé à de nombreux conseils d'administration.

M. Paul Desmarais, jr est président du conseil et co-chef de la direction de Power Corporation et co-président exécutif du conseil de la Financière Power. Il siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Great-West, de la London Life et de Great-West Financial depuis mai 2003, à celui de la CFCV et de la Canada-Vie depuis juillet 2003 et à celui de Putnam depuis janvier 2008. Il siège au comité des ressources humaines d'IGM et à celui de Mackenzie Inc. depuis que ceux-ci ont été mis sur pied en avril 2003 et à celui d'IG Gestion de patrimoine depuis que celui-ci a été mis sur pied en avril 2004 ainsi qu'au comité de direction d'IGM depuis septembre 1986. Il siège au comité des mises en candidature, de rémunération et de gouvernance de LafargeHolcim Ltd. depuis mai 2015 et l'a présidé de mai 2015 à mai 2016. Il a siégé au comité de rémunération de GDF Suez à compter de la fusion de Gaz de France et de Suez S.A. qui a eu lieu en juillet 2008 jusqu'à juillet 2013 et, avant la fusion, il siégeait au comité de rémunération de Suez S.A. depuis mai 2001. Il a siégé au comité de rémunération d'Imerys de juin 1993 à janvier 2003. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Depuis qu'il s'est joint à Power Corporation en 1981, il a occupé un certain nombre de postes de direction au sein des sociétés du groupe Power et siégé à de nombreux conseils d'administration.

M. David Jackson est actuellement avocat-conseil principal au sein du cabinet d'avocats Blakes, dont il a été l'un des associés jusqu'en 2012. De 1995 à 2001, il a été le président du conseil du cabinet. Pendant cette période, il a présidé le comité de rémunération et participé à l'examen et à la mise en œuvre du programme de rémunération du cabinet. Il siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2015. Il a déjà siégé aux comités de rémunération ou de direction ou à des comités comparables responsables de la rémunération des hauts dirigeants de plusieurs autres sociétés ouvertes, fermées et à but non lucratif.

M^{me} Susan McArthur est associée directrice de GreenSoil Investments et compte plus de 25 ans d'expérience en courtage à l'échelle internationale et au Canada. Elle siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2016 et à celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis novembre 2017. Elle siège au comité de rémunération et de gouvernance du Chemtrade Logistics Income Fund. Elle a déjà siégé aux comités des ressources humaines et de gouvernance d'un certain nombre de sociétés ouvertes, y compris Papiers Tissu KP Inc. et First Capital

Realty Inc. Elle a travaillé pendant un an en recrutement de personnel professionnel dans le secteur des services financiers et a suivi le programme de formation des administrateurs de l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto.

M. Jeffrey Orr est président et chef de la direction de la Financière Power et il siège au comité des ressources humaines de Great-West Financial depuis juin 2005, à celui de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2006 et à celui de Putnam depuis janvier 2008. Il a présidé le comité des ressources humaines de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie de mai 2008 à mai 2016, celui de Putnam de janvier 2008 à juin 2016 et celui de Great-West Financial de juillet 2008 à juillet 2016. Il siège au comité des ressources humaines d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis août 2005 et en a été président d'août 2005 à mai 2016. Il a siégé au comité de rémunération d'Investment Planning Counsel Inc. de juillet 2005 à mai 2011. Chez BMO Nesbitt Burns Inc. et à la Banque de Montréal (de 1981 à 2001), il a acquis une vaste expérience en matière de conception, de mise en œuvre et de surveillance de l'administration de divers régimes et programmes de rémunération. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers où il a occupé un certain nombre de postes de direction, dont le poste qu'il occupe actuellement chez la Financière Power et ses postes antérieurs à titre de président et chef de la direction d'IGM, président du conseil et chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et vice-président du conseil du Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal, en plus d'autres postes de direction au sein de BMO Nesbitt Burns Inc. ou de ses sociétés devancières de 1985 à 1999.

M. Timothy Ryan siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV, de la Canada-Vie, de Great-West Financial et de Putnam depuis mai 2014. Il a siégé au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie de mai 2011 à mai 2013 et à celui de Putnam de mai 2009 à avril 2013. Il siège au comité de rémunération de Banco Santander International depuis août 2016. Il a siégé au comité de rémunération de Lloyds Banking Group plc de 2010 à 2013 et au comité de rémunération de la filiale de courtage de JPMorgan de 1993 à 2008.

M. Brian Walsh est associé et chef des stratégies de Titan Advisors LLC. Il siège au comité des ressources humaines de Great-West Financial depuis mai 2003, à celui de Putnam depuis janvier 2008 et à celui de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie depuis mai 2009. À titre de membre du comité de direction et de co-chef des Services bancaires d'investissement internationaux de Bankers Trust de 1992 à 1995, il a siégé au comité de rémunération de celle-ci. Au moment de la fondation de Saguenay Capital, LLC vers la fin de 2001, il a mis sur pied le comité de rémunération, qu'il a présidé.

CONSULTANT EN RÉMUNÉRATION

À la demande du comité des ressources humaines, en 2018, Lifeco a retenu les services de Willis Towers Watson et l'a chargée d'examiner le caractère concurrentiel de ses pratiques de rémunération des administrateurs. Willis Towers Watson fournit aussi des services liés à la rémunération des employés qui ne sont pas des hauts dirigeants à Lifeco et à certaines de ses filiales. Ces services comprennent des services de consultation en matière de régimes de retraite et d'administration des régimes d'avantages sociaux, des services de communication et de soutien en matière de gestion du changement, des examens des prix des placements et les avis donnés à ce sujet, des services d'analyse de données tirées de sondages sur la rémunération et des services de consultation relatifs à différents types de rémunération incitative. Le conseil et le comité des ressources humaines n'ont pas à approuver ces services au préalable.

Le tableau suivant présente la rémunération (sans tenir compte des taxes) versée à Willis Towers Watson pour les exercices 2017 et 2018 :

Services	2017 (en dollars)	2018 (en dollars)
Rémunération relative aux services de consultation en matière de rémunération des hauts dirigeants	Néant	113 254
Toute autre rémunération	2 125 362	2 338 246

La rémunération versée aux consultants en rémunération par les membres du groupe de la Société, soit Power Corporation, la Financière Power et IGM, est présentée dans leurs circulaires de sollicitation de procurations de la direction respectives, si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent et de la manière prévue par ces lois.

PLANIFICATION DE LA RELÈVE

L'un des rôles fondamentaux du comité des ressources humaines est d'aider le conseil à s'acquitter de ses fonctions d'encadrement en ce qui a trait aux initiatives et aux programmes en matière de planification de la relève et de gestion des compétences. Le processus de planification de la relève de la Société consiste à repérer des personnes susceptibles d'occuper le poste de président et chef de la direction et d'autres postes de haute direction, par intérim ou de façon permanente, et à étudier leur candidature. Les candidats sont évalués selon divers critères, y compris l'expérience à titre de dirigeant, la connaissance du marché et des secteurs d'activité pertinents, le rendement dont ils ont fait preuve par le passé, leur potentiel et les progrès qu'ils ont faits par rapport aux programmes de perfectionnement. Le comité des ressources humaines considère également le principe de la diversité, les stratégies de perfectionnement des dirigeants et les occasions offertes aux candidats prometteurs ainsi que les compétences en leadership qui sont nécessaires pour permettre à la Société d'atteindre ses objectifs et d'obtenir d'excellents résultats à long terme.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le conseil approuve et encadre le plan d'affaires et la stratégie commerciale à court et à long terme et les initiatives stratégiques importantes de Lifeco. Il examine, de concert avec les membres de la direction, la stratégie de Lifeco, y compris les plans stratégiques des divers secteurs d'activité de celle-ci (Canada, États-Unis et Europe) dans le cadre d'une réunion annuelle de deux jours. Le conseil discute régulièrement des questions, des possibilités et des défis stratégiques clés, examine les progrès réalisés dans l'exécution des stratégies et donne des directives quant aux priorités à privilégier. La politique de gestion des risques et le cadre de propension au risque font partie intégrante des plans stratégiques de la Société et orientent l'élaboration de stratégies dans le cadre de la séance de planification stratégique annuelle. Les observations et le point de vue du conseil sont intégrés au plan stratégique de Lifeco, dont le conseil examine et approuve la version mise à jour chaque année.

CONDUITE CONFORME À L'ÉTHIQUE

Le conseil a adopté le code de conduite (le « code de conduite ») qui régit la conduite des administrateurs, des dirigeants et des employés de Lifeco. Le conseil surveille l'application du code de conduite par l'intermédiaire du chef de la conformité de la Société qui a la responsabilité de s'assurer que chacun s'y conforme et de faire état de la situation qui existe au sein de l'entreprise sur le plan de l'éthique au comité de gestion des risques. Les dirigeants et les employés sont encouragés à signaler les violations du code de conduite dont ils sont au courant ou qu'ils soupçonnent et les administrateurs doivent les signaler au conseiller juridique principal de la Société ou au président du conseil. Le chef de la conformité fait état des violations signalées ou des résultats de toutes les enquêtes au comité de gestion des risques.

Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent confirmer chaque année qu'ils ont lu et compris le code de conduite, qu'ils s'y conforment actuellement et qu'ils continueront de s'y conformer. Conformément au code de conduite, tous les employés doivent faire état de tout conflit d'intérêts ou de tout conflit d'intérêts éventuel au responsable de la conformité de leur bureau ou au chef de la conformité et les administrateurs doivent en faire état au conseiller juridique principal de la Société ou au président du conseil.

Aucune déclaration de changement important n'a été déposée relativement à la conduite d'un administrateur ou d'un haut dirigeant qui aurait constitué une dérogation au code de conduite.

Afin de veiller à ce que les administrateurs exercent un jugement indépendant lorsqu'ils examinent les opérations et les conventions à l'égard desquelles un administrateur ou un haut dirigeant a un intérêt important, l'administrateur ou le haut dirigeant qui est en conflit d'intérêts doit en faire état et s'abstenir de voter à ce sujet.

On peut consulter le code de conduite sur le site Web de Lifeco à l'adresse www.greatwestlifeco.com ou sur SEDAR (Système électronique de données, d'analyse et de recherche) à l'adresse www.sedar.com ou en obtenir un exemplaire en communiquant avec le chef de la conformité de Lifeco.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur Lifeco sur son site Web à l'adresse www.greatwestlifeco.com ou sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Des renseignements financiers sont donnés dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion du dernier exercice clos de Lifeco. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire de ces documents sans frais en écrivant au secrétaire général, comme suit :

Secrétaire général
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3

La Société se réserve le droit d'exiger des frais raisonnables de quiconque demande ces documents sans être l'un de ses actionnaires.

On peut obtenir les renseignements sur le comité d'audit qui sont exigés par l'article 5.2 du règlement 52-110 à la rubrique « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle 2018 de Lifeco, qu'on peut consulter sur le site Web de Lifeco à l'adresse www.greatwestlifeco.com ou sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

COMMUNIQUER AVEC LE CONSEIL

Les actionnaires, les employés et les autres parties intéressées peuvent communiquer directement avec le conseil en écrivant au président du conseil, comme suit :

Président du conseil d'administration
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3

PROPOSITIONS

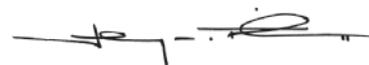
Si une personne ayant le droit de voter veut soumettre une proposition à Lifeco en vue de l'assemblée annuelle des actionnaires de l'an prochain, elle devra le faire au plus tard le 21 novembre 2019.

APPROBATION DE LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION

Le conseil a approuvé la teneur de la présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et en a autorisé l'envoi.

Le 19 février 2019

Le premier vice-président, secrétaire général
et chef de la gouvernance,



J.W. TRICKETT

ANNEXE A

GREAT-WEST LIFECO INC. CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RUBRIQUE 1. COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil d'administration (le « conseil ») doit se composer d'au moins sept membres, dont la majorité sont des résidents canadiens au moment de leur élection ou de leur nomination. Le conseil ne peut être constitué en majorité de dirigeants ou d'employés de Great-West Lifeco Inc. (la « Société ») ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

RUBRIQUE 2. QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil doit respecter le processus suivant :

- 2.1 Réunions** Le conseil doit se réunir au moins quatre fois par année, et plus souvent au besoin, afin de remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans les présentes. Le conseil peut se réunir à quelque endroit que ce soit au Canada ou à l'étranger et doit se réunir périodiquement en l'absence des représentants de la direction.
- 2.2 Conseillers** Le conseil peut, aux frais de la Société, retenir les services de conseillers externes s'il juge que cela est nécessaire ou utile pour remplir ses fonctions et responsabilités.
- 2.3 Quorum** Aux réunions du conseil, la majorité des membres du conseil constitue le quorum. L'administrateur qui assiste à une réunion, mais se retire en raison d'un conflit d'intérêts ou d'un conflit d'intérêts éventuel, est considéré comme assistant à la partie de la réunion pendant laquelle le contrat, l'opération ou l'autre fait donnant lieu au conflit d'intérêts en question est examiné et soumis au vote aux fins de l'établissement du quorum.
- 2.4 Secrétaire** Le secrétaire général ou le secrétaire associé, ou la personne nommée par le président du conseil (ou, en l'absence de celui-ci, le président du conseil suppléant), remplit les fonctions de secrétaire aux réunions du conseil.
- 2.5 Convocation des réunions** Une réunion du conseil peut être convoquée par le président du conseil, par le président du comité de direction, par un autre administrateur autorisé par le président du conseil ou par la majorité des administrateurs au moyen d'un avis d'au moins 48 heures aux membres du conseil stipulant l'endroit, la date et l'heure de la réunion. Les réunions peuvent être tenues à quelque moment que ce soit, sans avis de convocation, si tous les membres du conseil ont renoncé à recevoir un tel avis : la présence d'un membre du conseil à une telle réunion constitue une renonciation à recevoir l'avis de convocation, sauf si ce membre s'oppose à la tenue des délibérations en invoquant le fait que la réunion n'a pas été convoquée en bonne et due forme. Si une personne autre que le président du conseil convoque une réunion du conseil, elle devra en aviser ce dernier.
- 2.6 Réunion du conseil suivant l'assemblée annuelle** Aussitôt que possible après chaque assemblée annuelle des actionnaires, les administrateurs qui viennent d'être élus doivent se réunir, sans avis de convocation. À la réunion, les administrateurs peuvent nommer les dirigeants, le président du conseil et les membres et le président de chaque comité du conseil et traiter des autres questions qui leur sont soumises.

RUBRIQUE 3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le conseil encadre la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société et exerce, comme il convient, les pouvoirs qui lui sont dévolus et qu'il peut exercer conformément aux lois et aux règlements applicables. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le conseil a les fonctions et les responsabilités suivantes, qu'il peut remplir lui-même ou qu'il peut déléguer à un ou plusieurs de ses comités. Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil tient compte des renseignements, des conseils et des recommandations que lui donne la direction, mais il exerce un jugement indépendant.

- 3.1 Planification stratégique** Le conseil approuve chaque année les objectifs, les plans et les initiatives stratégiques de la Société et, dans ce contexte, il examine les tendances des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités, les occasions qui se présentent à celle-ci ainsi que les forces et les faiblesses des secteurs en question et examine les risques inhérents aux activités diverses, aux objectifs stratégiques et aux initiatives hautement prioritaires de la Société. En outre, le conseil approuve chaque année le plan d'affaires, le plan financier et le programme d'immobilisations de la Société.
- 3.2 Structure organisationnelle et fonctions d'encadrement** Le conseil approuve chaque année la structure organisationnelle de la Société et approuve périodiquement les politiques conçues en vue de favoriser l'indépendance des fonctions d'encadrement, soit l'audit interne, la gestion des risques, la gestion financière, l'actuariat et la conformité.
- 3.3 Gestion de l'exploitation, des risques et des immobilisations** Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
- a) superviser la façon dont la direction met en œuvre la stratégie, le plan d'affaires, le plan financier et le programme d'immobilisations approuvés et surveiller les résultats financiers et d'exploitation et les autres faits nouveaux importants;
 - b) approuver chaque année le cadre de propension au risque et la politique de gestion des risques de l'entreprise;
 - c) approuver chaque année le rapport d'évaluation des risques propres à l'entreprise et de la solvabilité;
 - d) superviser la façon dont la direction met en œuvre les systèmes, la politique, les méthodes et les contrôles servant à gérer les risques inhérents à l'entreprise et aux activités de la Société;
 - e) approuver les acquisitions et les aliénations, les financements et les autres opérations effectuées sur les marchés financiers qui revêtent de l'importance, les décisions relatives à la gestion des immobilisations et les autres décisions importantes sur le plan des affaires et des placements;
 - f) superviser les questions relatives à l'exploitation, y compris celles qui ont trait à la réglementation ou à la conformité, dont la direction ou le conseil juge qu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence importante éventuelle sur l'entreprise, les affaires ou la réputation de la Société.
- 3.4 Contrôle financier** Le conseil surveille l'intégrité des systèmes de présentation de l'information financière et l'efficacité des contrôles internes et des systèmes d'information de gestion de la Société de la façon suivante :
- a) en supervisant la façon dont la direction met en œuvre les systèmes d'audit interne et externe et les contrôles financiers appropriés;
 - b) en examinant les comptes rendus de la direction sur les lacunes des contrôles internes ou les changements importants apportés à ceux-ci;
 - c) en approuvant les états financiers et les rapports de gestion annuel et intermédiaires, la notice annuelle et les autres documents d'information comportant des renseignements financiers de la Société;
 - d) en s'assurant de la conformité aux exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.

3.5 Politiques en matière de présentation et de communication de l'information Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) approuver les politiques relatives à la communication de renseignements importants au public, dans les délais requis et avec exactitude, tout en préservant la confidentialité dans les situations où cela est nécessaire et permis et, au besoin, examiner et approuver certains documents d'information;
- b) approuver les politiques régissant la communication de l'information aux parties intéressées de la Société et aux organismes de réglementation compétents.

3.6 Haute direction Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) approuver la description de poste du président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la nomination de celui-ci (et, le cas échéant, son congédiement et son remplacement) et faire chaque année ce qui suit :
 - (i) examiner et approuver les objectifs servant à établir la rémunération du chef de la direction;
 - (ii) évaluer le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs;
 - (iii) approuver le salaire, la prime, la rémunération à base d'actions et, le cas échéant, les conditions de rémunération du chef de la direction en fonction de cette évaluation;
- b) approuver la nomination et, le cas échéant, le congédiement et le remplacement des personnes qui occupent au moins un poste de vice-président exécutif et qui relèvent directement du chef de la direction et des dirigeants qui sont responsables des fonctions d'encadrement (les « hauts dirigeants »);
- c) approuver la structure des régimes de rémunération incitatifs principaux, y compris les régimes à base d'actions et les autres régimes de rémunération des hauts dirigeants;
- d) superviser le plan de relève du chef de la direction et des hauts dirigeants.

3.7 Code de conduite Le conseil aide la direction à entretenir une culture d'intégrité à l'échelle de la Société. Il adopte un code de conduite (le « code de conduite ») ayant pour objectif de favoriser l'intégrité et de prévenir les écarts de conduite. Le code de conduite s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société et traite notamment des conflits d'intérêts (y compris les méthodes permettant de repérer et de régler les conflits réels et éventuels), de la protection et de l'usage des biens de l'entreprise et des occasions qui se présentent, de la confidentialité et de l'utilisation des renseignements confidentiels, de la dénonciation, du traitement équitable des porteurs de titres, des clients, des fournisseurs, des concurrents et des employés de la Société, de la conformité aux lois, aux règles et aux règlements applicables et de la nécessité de signaler les comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Le conseil exige que la direction établisse des méthodes permettant de s'assurer que chacun se conforme au code de conduite.

3.8 Président du conseil Le conseil approuve la description de poste du président du conseil et la revoit périodiquement.

3.9 Comités du conseil Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) mettre sur pied un comité de direction, un comité d'audit, un comité des placements, un comité de gestion des risques, un comité de révision, un comité de gouvernance et des mises en candidature et un comité des ressources humaines et les autres comités qu'il juge appropriés pour l'aider à remplir les fonctions qui lui sont dévolues par la présente charte, établir les chartes des comités et leur déléguer les fonctions et responsabilités que la loi lui permet et qu'il juge nécessaire ou utile de leur déléguer;
- b) approuver les chartes des comités du conseil et les revoir périodiquement;
- c) approuver la description de poste du président de chaque comité du conseil et la revoir périodiquement.

3.10 Gouvernance Le conseil encadre la démarche de la Société en matière de gouvernance, y compris l'élaboration de la politique, des principes et des lignes directrices en la matière, qu'il approuve s'il le juge approprié.

- 3.11 Orientation et formation des administrateurs** Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
- a) s’assurer que tous les nouveaux administrateurs bénéficient d’une orientation complète sur la nature et le fonctionnement des activités commerciales et des affaires internes de la Société ainsi que sur le rôle et les responsabilités du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur;
 - b) s’assurer de donner à tous les administrateurs la possibilité de se tenir au courant des faits nouveaux en matière de réglementation, des initiatives prises sur le plan commercial, des risques et de la gestion des risques, des nouveaux produits et des autres questions ayant une incidence sur la Société.
- 3.12 Mise en candidature, rémunération et évaluation des administrateurs** Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
- a) recommander aux actionnaires des candidats à l’élection au conseil;
 - b) approuver les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil et des présidents et membres des comités du conseil;
 - c) évaluer régulièrement la structure, la composition, le nombre de membres, l’efficacité et l’apport du conseil et des comités du conseil et l’apport de chacun des administrateurs.
- 3.13 Encadrement des filiales** Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
- a) acquérir la certitude que chacune des filiales principales a mis sur pied un comité d’audit et un comité de gestion des risques et adopté une charte du conseil et des comités du conseil, un code de conduite et des pratiques en matière de gouvernance qui sont similaires, en substance, à ceux de la Société;
 - b) s’assurer que les conseils d’administration des filiales principales comprennent des administrateurs qui siègent également au conseil de la Société;
 - c) compter sur les conseils d’administration des filiales principales pour remplir les fonctions et les obligations qui leur incombent aux termes des chartes, des codes de conduite et des pratiques en matière de gouvernance dont il est question en a) ci-dessus;
 - d) recevoir des rapports du président du conseil de chacune des filiales principales sur les questions importantes à régler au sein de chacune d’entre elles et sur les questions exigeant l’approbation ou l’appui du conseil de la Société.

RUBRIQUE 4. ACCÈS À L’INFORMATION

Le conseil doit avoir accès à tous les renseignements, documents et registres de la Société qu’il juge nécessaires ou souhaitables pour pouvoir remplir les fonctions et les responsabilités qui lui incombent aux termes de la présente charte.

RUBRIQUE 5. EXAMEN DE LA CHARTE

Le conseil doit examiner la présente charte périodiquement et approuver les modifications qu’il juge appropriées.

– FIN DU DOCUMENT –

GREAT-WEST
LIFECO^{INC.}

100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3
www.greatwestlifeco.com

